LA CRISE DES INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Quelles sont les solutions face à l'échec des pays d'Afrique de l'Ouest à réduire les inégalités ?

Development Finance International

www.oxfam.org

OXFAM

En Afrique de l'Ouest, les inégalités ont atteint un niveau de crise. Alors qu'un nombre faible mais croissant d'individus s’enrichit de manière inouïe, l’immense majorité de la population se voit privée des éléments les plus essentiels à une vie digne, tels qu’une éducation de qualité, des soins de santé et un emploi décent, et cela en dépit d’un essor économique remarquable sous l’impulsion des industries extractives. L’indice d’Oxfam de l’engagement à la réduction des inégalités (ERI) montre que les gouvernements d’Afrique de l'Ouest sont les moins engagés de tout le continent en matière de réduction des inégalités. S’ils ne font rien pour renforcer radicalement leur engagement à réduire les inégalités, la crise risque de s'aggraver.

Les gouvernements doivent promouvoir une fiscalité progressive, augmenter les dépenses sociales, renforcer la protection du marché du travail, investir dans l'agriculture et défendre le droit à la terre des agricultrices et agriculteurs familiaux ; la CEDEAO, quant à elle, doit se donner comme priorité la lutte contre les inégalités et élaborer un plan d'action régional visant à améliorer considérablement la performance de la région en la matière.

© Oxfam International Juillet 2019

Ce rapport a été rédigé par Christian Hallum et Kwesi W. Obeng. Oxfam reconnaît les contributions de Charles Abugre, Godfred A. Bopkin, Patrick Opoku Asuming et Edward Asiedu, ainsi que les révisions et les commentaires de Max Lawson, Susana Ruiz, Shona Hawkes, Oliver Pearce, Henrique Alencar et Amanda Husum, et des équipes de pays d'Oxfam au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Liberia, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et au Sierra Leone. Nous reconnaissons également l'aide apportée par Stefan Vewer, Imma de Miguel, Mary Mshai, Claire Le Privé, Elizabeth Njambi, Helen Wishart, Erik Boonstoppel, Sabine Herbrink, Morten Bisgaard, Vida Tawiah, Tijani Hamza, Sebastian Tiah et Adama Coulibaly à sa réalisation. Le document a également bénéficié de la sagesse collective des membres du Comité de direction de l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI) de la région Afrique de l'Ouest. Il s'agit de Vanessa Ushie (BafD), Rosemond Asante-Danso (Commission de la CEDAO), Babatunde Oladapo et Ifeanyichukwu Azuka Aniyie (Forum des administrations fiscales ouest-africaines), Joel Akhator Odigie (CSI-Afrique), Komlan Messie et Alhagie S. Nyang (FOSCAO), Eva Kouka Ep Quenum (Ford Foundation) et Ibrahim Bangura (OSIWA).

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Il s'appuie sur un autre rapport de recherche régional d'Oxfam International (à paraître) intitulé *The State of Economic Inequalities in West Africa and Government Commitments to Tackle Them*, de Charles Abugre, Godfred A. Bopkin, Patrick Opoku Asuming et Edward Asiedu**.** Ce document et le rapport de l'indice régional ERI s'appuient sur l'indice mondial de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI), publié en octobre 2018. Voir : https://www.oxfam.org/fr/rapports/indice-de-lengagement-la-reduction-des-inegalites-2018

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous
l'ISBN 978-1-78748-452-8 en juillet 2019. DOI : 10.21201/2019.4511
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.
Traduction et relecture : Armelle Vagneur-Jones, Barbara Scottu, Morgane Menichini

Photo de couverture : Peter Akmtter est un ouvrier du bâtiment qui travaille à la construction de l'un des nombreux gratte-ciel à voir le jour à Accra, la capitale du Ghana. Lui et beaucoup de ses collègues vivent avec leurs familles dans des habitations de fortune ou à proximité des chantiers.
Photo : Lotte Ærsøe/Oxfam IBIS.

RÉSUMÉ

Cette année marque la quatrième année de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), qui visent à relever des défis mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Elle marque également le point de mi-parcours du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à promouvoir « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et le développement durable et une Afrique où le développement est axé sur les besoins des populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes, et sur la prise en charge des enfants. »[1] Cependant, les pays africains, particulièrement ceux d'Afrique de l'Ouest, ne font tout simplement pas assez pour répondre à ces objectifs régionaux et internationaux.

En 2018, six des dix pays à la croissance économique la plus rapide du continent africain se trouvaient en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana, Burkina Faso, Bénin et Guinée) ; la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal figuraient parmi les 10 économies à la croissance la plus rapide au monde.[2] Depuis 20 ans, la région connaît un essor économique impressionnant et dans une poignée de pays, celui-ci s'est accompagné d'une réduction considérable des niveaux de pauvreté. Néanmoins, dans la plupart des pays, les avantages de cette croissance économique sans précédent n'ont profité qu'à une toute petite minorité. Les inégalités ont atteint des niveaux extrêmes dans la région, de sorte qu'aujourd'hui les 1 % les plus riches des Ouest-Africains gagnent plus que tout le reste de la population de la région réunie. Au Nigeria, la plus grande économie africaine, l'homme le plus riche du pays touche des revenus environ 150 000 fois supérieurs aux dépenses que les 10 % les plus pauvres des Nigérians consacrent en moyenne à leurs besoins de consommation de base en un an. S'il dépensait tous les jours 1 million de dollars, il faudrait 46 ans à cet homme pour épuiser l'intégralité de sa fortune.

Environ 24 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour faire passer l'ensemble des Nigérians au-dessus du seuil de pauvreté extrême, fixé à 1,90 dollar par jour. En comparaison, la richesse cumulée des cinq Nigérians les plus riches s'élève à 29,9 milliards de dollars, plus que l'intégralité du budget du pays en 2017. Le seul pays où le niveau d'inégalités est comparable est le Brésil, où les 5 % les plus riches possèdent autant que les 95 % restants. Au Brésil, six hommes détiennent autant de richesse que la moitié la plus pauvre de la population, soit plus de 100 millions de personnes.

Au Ghana, la deuxième économie d'Afrique de l'Ouest, l'un des hommes les plus riches du pays gagne plus en un mois qu'une des femmes les plus pauvres du pays ne pourrait gagner en 1 000 ans. Entre 2006 et 2016, la distribution des richesses a généré 1 000 nouveaux millionnaires (en dollars), mais seulement 60 d'entre eux étaient des femmes. Alors qu'une poignée de personnes sont devenues ultra-riches, le Ghana a vu près d'un million de personnes supplémentaires, habitant pour la plupart dans la région des savanes du pays, basculer dans la pauvreté. Des milliers de personnes vivant déjà en situation de

pauvreté s'y sont enfoncées encore plus profondément. Les 10 % les plus riches des Ghanéens sont dorénavant responsables de 32 % de la consommation totale du pays. Cela représente une consommation supérieure à celle combinée des 60 % les plus pauvres de la population, tandis que les 10 % Ghanéens les plus pauvres n'en consomment que 2 %.

Les inégalités sont aussi flagrantes dans la prestation des services publics, comme l'éducation et la santé. Par exemple, les femmes de familles nanties au Mali sont 15 fois plus susceptibles d'avoir suivi un enseignement secondaire que celles issues de familles pauvres. Au Nigeria, une femme d'une famille pauvre est 26 fois plus susceptible de n'avoir jamais été scolarisée qu'une femme de famille riche,[3] et au Ghana, une fille de famille pauvre est 14 fois plus suscepti ble de n'être jamais allée à l'école qu'une fille de famille riche.[4] On estime que 70 % des filles les plus pauvres au Niger n'ont jamais fréquenté l'école primaire ; pour celles qui sont scolarisées, les fournitures et équipements scolaires représentent presque 75 % des dépenses en matière d'éducation pour les ménages les plus pauvres. Le Niger est le pays avec le niveau d'éducation le moins élevé au monde, la durée moyenne de scolarisation étant de tout juste 18 mois.[5] Seulement une fille sur deux va à l'école primaire, une sur 10 au collège et une sur 50 au lycée.

« La montée de la richesse est loin de profiter à tous... rares sont les pays (en Afrique) à avoir profité de la hausse des recettes issues des exportations de matières premières pour lutter contre le creusement des inégalités, établir de meilleurs systèmes de soins de santé et d'éducation ou renforcer l'agriculture familiale à petite échelle. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies

Certains gouvernements font peu, voire rien, pour combattre les inégalités. Certains par leurs politiques mises en place ne font qu'aggraver la situation. Mais quelques gouvernements s'engagent sur une autre voie. Le Sénégal a augmenté ses dépenses publiques consacrées aux services de santé et à l'éducation, ce qui en fait le 13e pays au monde en termes de part de dépenses dans ces secteurs, en pourcentage du PIB. Le Sénégal s'est également doté de l'un des plus grands programmes de protection sociale d'Afrique.

Les inégalités et la pauvreté ne sont pas des fatalités : ce sont les résultats de choix politiques. La lutte contre les inégalités est essentielle dans le combat contre la pauvreté extrême. En effet, si les pays ne parviennent pas à réduire sensiblement l'écart entre les plus riches et le reste de la population, l'éradication de l'extrême pauvreté ne restera qu'un rêve. Les gouvernements ne sont pas les seuls à devoir se mettre à l'œuvre pour réduire les inégalités, mais sans eux tout succès sera impossible.

Ce rapport examine en détail le degré d'engagement des pays d'Afrique de l'Ouest à réduire les inégalités. Pour cela, il commence par un état des lieux de la crise des inégalités qui caractérise une grande partie de la région et explique l'impact de ces inégalités, non seulement pour les personnes pauvres mais aussi pour la société dans son ensemble.

L'indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI), conçu par Development Finance International (DFI) et Oxfam, a analysé les données de 157 pays du monde entier et les a classées en trois grands domaines d'action reconnus comme étant essentiels dans la lutte contre les inégalités. Il s'agit des domaines d'action suivants : i) consacrer des dépenses progressives à des secteurs comme l'éducation, la santé et la protection sociale, ii) imposer les plus riches davantage que les populations les plus pauvres et iii) payer aux travailleurs un salaire minimum vital. Dans le cadre de cet examen, les données de l'indice ERI ont été utilisées pour évaluer les résultats des 15 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), ainsi que ceux de la Mauritanie. L'action des pouvoirs publics dans ces domaines a été

notée pour donner à chaque pays un score combiné et un classement à l'indice ERI. Une comparaison a été effectuée avec les 15 autres pays de la région et d'autres pays africains. L'examen passe également en revue les politiques relatives aux investissements fonciers et agricoles en Afrique de l'Ouest.

Figure 1 : Classement de l'engagement des pays à la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest

Pays	Score ERI	Rang régional (Rang africain)
Cap-Vert	0,38	1 (7)
Mauritanie	0,31	2 (15)
Sénégal	0,29	3 (20)
Ghana	0,28	4 (21)
Gambie	0,25	5 (25)
Côte d'Ivoire	0,25	6 (26)
Liberia	0,24	7 (27)
Togo	0,24	8 (28)
Burkina Faso	0,24	9 (29)
Mali	0,23	10 (30)
Guinée	0,23	11 (31)
Bénin	0,19	12 (37)
Guinée-Bissau	0,18	13 (38)
Niger	0,18	14 (39)
Sierra Leone	0,14	15 (44)
Nigeria	0,05	16 (46)
Moyenne régionale	**0,14**	**5/5**

Les analyses basées sur l'indice ERI montrent que, sur les cinq grands blocs économiques d'Afrique, l'Afrique de l'Ouest se laisse distancer par tous les autres dans la lutte contre les inégalités. Les citoyens d'Afrique de l'Ouest vivent sous des gouvernements dont l'engagement à réduire les inégalités n'arrive qu'à la moitié de celui de leurs homologues d'Afrique de l'Est et australe. L'évaluation d'Oxfam indique clairement que les gouvernements ouest-africains sont, en moyenne, les moins engagés du continent à réduire les inégalités, et que la plupart d'entre eux choisissent d'ignorer la crise des inégalités plutôt que de la résoudre.

L'évaluation offre cependant quelques lueurs d'espoir, quelques pays d'Afrique de l'Ouest remportant de bons résultats dans la lutte contre les inégalités dans certains domaines, même s'ils y échouent dans d'autres. Le Burkina Faso et le Sénégal, par leurs modestes investissements dans des politiques de dépenses sociales progressives, en sont les exceptions notables, le Burkina Faso étant l'un des 10 pays les plus engagés envers les dépenses sociales en Afrique subsaharienne. Cependant, aucun autre pays d'Afrique de l'Ouest ne figure parmi les 10 premiers, et le Nigeria, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau se rangent parmi les moins engagés en matière de dépenses sociales sur le continent africain.

Figure 2 : Engagement de chaque pays d'Afrique de l'Ouest à la réduction des inégalités - Scores de l'indice ERI

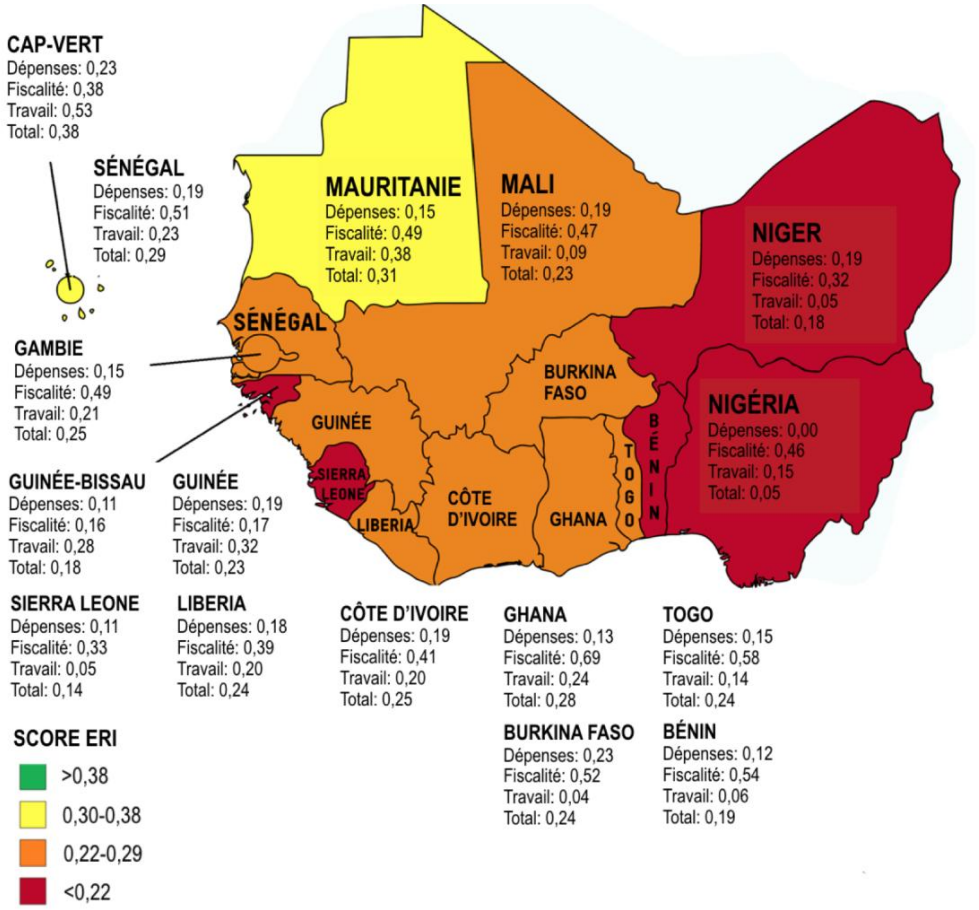

La crise des inégalités qui définit la région d'Afrique de l'Ouest n'a rien d'inévitable, il n'en reste pas moins que sans des efforts concertés de la part des gouvernements, celle-ci risque fort de se s'aggraver. Les pays d'Afrique de l'Ouest doivent changer radicalement de cap et renforcer leur engagement à s'attaquer à la question des inégalités. Il incombe à chaque gouvernement, ainsi qu'à la CEDEAO et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), d'inverser la tendance en se donnant pour priorité d'établir un plan régional en vue de modifier fondamentalement le statut de l'Afrique de l'Ouest comme étant la région de l'Afrique la moins engagée dans la lutte contre les inégalités.

Le présent document établit un agenda politique qui pourrait contribuer à réduire considérablement les inégalités en Afrique de l'Ouest, notamment par la promotion d'une fiscalité progressive, l'augmentation des dépenses sociales, le renforcement de la protection du marché du travail, des investissements dans l'agriculture et la défense des droits à la terre pour les agricultrices et agriculteurs familiaux.

RECOMMANDATIONS

Les inégalités relèvent d'un choix politique et n'ont rien d'inévitable

L'indice ERI pour l'Afrique de l'Ouest montre clairement que les gouvernements ont un choix : soit ils optent de prendre des mesures pour réduire l'écart entre riches et pauvres, soit ils choisissent d'agir de manière à aggraver les inégalités. Or l'indice révèle que très peu de gouvernements de la région font actuellement les bons

choix pour combler la fracture des inégalités. Ce devrait être une cause de honte pour tous ceux qui ne font pas assez. La crise des inégalités nuit aux progrès accomplis et il faut tout faire pour la combattre. Oxfam exhorte tous les pays et la CEDEAO d'intervenir, et ce de toute urgence.

Recommandations adressées aux gouvernements

Un changement de cap radical s'impose en faveur de politiques qui, non seulement soutiennent la croissance, mais s'attaquent aussi à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités. Il appartient aux gouvernements ouest-africains et à la CEDEAO d'élaborer des plans nationaux ainsi qu'un plan régional pour réduire l'écart entre riches et pauvres, en se donnant des objectifs clairs assortis de délais. Ces plans doivent permettre également de mettre régulièrement à jour les données sur le revenu national et la consommation et de les mettre à la disposition du public afin de pouvoir contrôler les niveaux des inégalités.

Consacrer des dépenses suffisantes à des services publics universels de qualité, qui resserrent l'écart entre riches et pauvres et qui réduisent les inégalités :

- Affecter un minimum de 20 % du budget national à des initiatives de renforcement de l'**éducation** publique universelle gratuite, en insistant particulièrement sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire de grande qualité.
- Affecter un minimum de 15 % du budget national au financement d'un **secteur de la santé public** qui est gratuit, universel, facile d'accès et de grande qualité.
- Adopter des **programmes de protection sociale** universelle qui reçoivent des financements adéquats et qui profitent principalement aux populations les plus pauvres.
- Mettre en œuvre des services publics et des programmes de protection sociale universels financés par l'impôt. Arrêter de mettre en place des programmes d'assurance maladie focalisés sur les plus pauvres qui finissent par produire un effet de clivage au sein de la population.

Redistribuer aux personnes pauvres grâce à une fiscalité progressive :

- Accroître les recettes fiscales en recueillant davantage auprès des plus riches afin de mieux financer les services sociaux de base.
- **Accroître la progressivité globale du système fiscal** en élargissant les impôts généralement payés par les riches (comme l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les plus-values, l'impôt sur le revenu des particuliers pour les hauts salaires et les impôts fonciers et l'impôt sur les sociétés), ainsi qu'en réduisant la dépendance vis-à-vis des taxes à la consommation comme la TVA, qui ont tendance à peser de façon disproportionnée sur les personnes les plus pauvres et en particulier sur les femmes.
- Accorder une attention particulière au respect des obligations fiscales de la part des **personnes à patrimoine net élevé** et chercher à **imposer le patrimoine caché à l'étranger**.
- S'assurer que les multinationales paient leur juste part d'impôt par le renforcement des politiques de lutte contre l'évasion fiscale, des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et des sanctions contre les paradis fiscaux.

- Faire cesser le « nivellement par le bas » de la fiscalité des entreprises par la suppression **d'incitations fiscales inutiles** pour les investisseurs et par la **révision des incitations existantes** et des conventions fiscales en vue d'accroître les recettes provenant des investisseurs.
- Renforcer la **réglementation relative aux prix de transfert** lorsqu'elle existe déjà et sinon en introduire une solide, et **améliorer la capacité des autorités fiscales nationales à lutter contre les flux financiers illicites**.

Renforcer la protection des droits du travail et adopter des politiques favorisant un marché du travail plus inclusif :

- Améliorer considérablement la protection du droit de syndicalisation, du droit de grève et du droit de négociation des syndicats au nom de leurs membres.
- Revoir les politiques relatives au salaire minimum et les régimes réglementaires pour augmenter les salaires des 40 % des salariés les plus pauvres.
- Légiférer pour faire respecter l'égalité de rémunération pour un travail égal entre les femmes et les hommes et investir dans les formations initiales et les formations d'acquisition de compétences pour les femmes.
- Combattre la discrimination contre les femmes, notamment par sa criminalisation, rendre publics les incidents de viol et de harcèlement sexuel au travail et faire appliquer les lois luttant contre ces pratiques.
- Mettre en place des systèmes pour s'assurer que le secteur informel respecte, au moins progressivement, les exigences réglementaires minimales concernant la rémunération pour les femmes et les hommes.
- Mieux gérer la vulnérabilité d'une grande partie de la population active en intégrant les travailleurs du secteur informel dans les régimes et les mécanismes d'assurance sociale. Cela peut passer par l'intégration progressive des modalités existantes de micro-assurance dans le régime national d'assurance sociale.
- Il incombe à chaque pays de remettre à l'ordre du jour le renforcement des compétences dans le secteur informel et de créer des incitations pour les prestataires de formation publics à servir le secteur informel. L'acquisition de compétences aide les travailleurs à accéder à des emplois non agricoles et à augmenter leurs revenus.
- Les apprentissages constituent la forme de renforcement des compétences la plus importante dans le secteur informel et le gouvernement doit investir les ressources nécessaires pour améliorer l'efficacité des programmes d'apprentissage. Ces efforts doivent s'accompagner de décisions politiques fondées sur les résultats (tests, suivi et évaluation). Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer : employeurs, prestataires de formation publics et privés et bailleurs de fonds, bien que ce soit à l'État qu'il revient de prendre l'initiative.

Accroître le soutien et les politiques de l'État à l'agriculture afin de mieux aider les agricultrices et agriculteurs familiaux :

- Affecter au moins 10 % du budget national à l'appui de l'agriculture.
- Élaborer un plan national d'investissements agricoles intégrant les questions de genre et chercher principalement à aider les agricultrices et agriculteurs familiaux dans des secteurs autres que les cultures de rente.

- Combler la fracture entre villes et campagnes en veillant à équilibrer les investissements publics entre milieu rural et milieu urbain.

Défendre le droit à la terre des populations les plus pauvres :

- Mettre pleinement **en œuvre le cadre sur les politiques foncières de l'Union africaine**, en axant les efforts sur l'élimination de la pauvreté foncière agricole, de la privation de terres agricoles et de l'insécurité de l'usage foncier parmi les populations les plus pauvres, et surtout chez les femmes. Les femmes représentent environ la moitié des petits exploitants agricoles, mais les inégalités de genre font qu'il leur est difficile d'avoir accès à des terres et de les contrôler.
- **Faire cesser l'accaparement des terres à grande échelle** qui se produit actuellement au détriment des agricultrices et agriculteurs familiaux.
- Rationaliser **les processus d'enregistrement foncier afin d'en alléger les formalités administratives et le coût prohibitif,** surtout pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.

Recommandations adressées à la CEDEAO

Reconnaître la crise des inégalités qui sévit en Afrique de l'Ouest et planifier des mesures pour y remédier :

- **Donner la priorité à la lutte contre les inégalités** dans l'ordre du jour de la Commission de la CEDEAO.
- Élaborer **un plan d'action régional, avec des objectifs et des indicateurs à la clé,** qui vise à améliorer de manière significative l'actuelle position de l'Afrique de l'Ouest comme étant la région de l'Afrique la moins engagée dans la lutte contre les inégalités.
- Élaborer un **mécanisme solide pour faciliter et surveiller** la mise en œuvre des ODD, notamment en ce qui concerne la Cible 10.1 concernant les inégalités.

Encourager un « nivellement vers le haut » dans la lutte contre les inégalités :

- **Rechercher une harmonisation sur le plan régional** afin de limiter la concurrence fiscale dommageable dans la région, en particulier le recours excessif à des incitations fiscales pour attirer les investisseurs étrangers.
- Prendre l'initiative en matière d'élaboration d'un régime régional sur les prix de transfert afin de **freiner les flux financiers illicites** qui quittent la région.
- **Prendre l'initiative concernant l'harmonisation des incitations fiscales** par la mise en place d'un organisme indépendant chargé de la fiscalité au sein de la Commission afin de conseiller et de coordonner les politiques fiscales et de **jouer un rôle plus actif dans les réformes fiscales internationales** dans une démarche de protection des intérêts des pays d'Afrique de l'Ouest.
- Encourager et soutenir les pays de la région à jouer un rôle actif dans la réforme du système fiscal mondial, y compris le cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), visant à réformer les règles défavorables et à en adopter de nouvelles qui servent les intérêts des pays de la région.

1 INTRODUCTION

Combler la fracture croissante entre les riches et les pauvres est devenu l'un des enjeux politiques les plus difficiles de notre époque. Dans un rapport présenté aux dirigeant-e-s politiques et économiques du monde entier en janvier 2019 à l'occasion du Forum économique mondial de Davos, Oxfam a souligné le caractère profondément immoral d'un monde où les 26 plus grandes fortunes mondiales possèdent autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité (soit 3,8 milliards de personnes) et des règles du jeu qui le sous-tendent.[7]

« Les inégalités économiques exercent une force pernicieuse qui nuit à la croissance économique, entrave la lutte contre la pauvreté et induit des troubles sociaux. »

Winnie Byanyima, directrice générale d'Oxfam International[6]

En plus d'être le continent le plus pauvre, l'Afrique est aussi l'un des plus inégalitaires, où les concentrations de richesse et de revenu figurent parmi les plus extrêmes du monde entier. Les 0,01 % des Africains les plus riches possèdent 40 % de toute la richesse du continent.[8]

La fracture économique profonde et grandissante entre les riches et les pauvres et entre les hommes et les femmes est vecteur de pauvreté, elle attise les violations des droits humains et elle limite la capacité des gouvernements à s'acquitter de leurs obligations envers leurs citoyen-ne-s. Dans les pays pauvres aux inégalités très marquées, la vie est plus dure et plus courte pour des millions de personnes, dont beaucoup, n'ayant pas les moyens de se payer des soins de santé vitaux, sont confrontés à des risques évitables de décès ou d'invalidité. Pour ces individus, les possibilités de s'extraire de la pauvreté et de gravir les échelons sociaux sont limitées par rapport à celles qui existent dans les pays plus égalitaires. D'autant plus que, quand les inégalités dépassent un certain seuil, il est avéré qu'elles freinent la croissance économique, et que la croissance qui se produit malgré tout perd de son efficacité comme moyen de réduire la pauvreté.[9]

Il n'en demeure pas moins que ce ne sont pas seulement les pauvres et les exclu-e-s qui souffrent lorsque les niveaux des inégalités sont élevés. Une société inégalitaire est aussi en grande partie une société malheureuse. Les citoyen-ne-s sont plus stressé-e-s et moins confiant-e-s, et les taux de criminalité sont plus élevés.[10] En fait, une plus grande égalité profite à l'ensemble de la société, tant aux pauvres qu'aux riches.

C'est bien pour ces raisons qu'agir pour réduire les inégalités est l'un des 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'ODD n° 10 enjoint toutes les nations à prendre des mesures pour réduire les inégalités économiques, notamment par l'autonomisation des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus.[11] Pour ces mêmes raisons, Oxfam est convaincue qu'agir pour faire reculer la fracture économique en Afrique de l'Ouest relève d'une priorité urgente, compte tenu de l'ampleur de la pauvreté et de l'insécurité, de la fragilité des démocraties naissantes et du manque d'accès aux services essentiels qui caractérisent la région.

Pour encourager un « nivellement par le haut » dans la lutte contre les inégalités, Oxfam et Development Finance International (DFI) ont créé l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités (ERI), qui évalue le degré d'engagement des gouvernements dans la lutte contre les inégalités et compare leurs efforts à cet égard. L'indice mesure l'engagement de 157 pays dans le monde

entier vis-à-vis de trois piliers : les dépenses publiques, la fiscalité progressive et les marchés du travail. Au total, il analyse plus de 7 000 points de données représentant divers indicateurs.[12]

Le présent rapport utilise l'indice ERI mondial pour évaluer l'engagement des gouvernements ouest-africains à s'attaquer aux inégalités, en les comparant les uns aux autres et à d'autres régions du continent africain. Afin de procéder à une évaluation plus complète et contextuelle de la situation des inégalités en Afrique de l'Ouest, il comprend également une analyse complémentaire de l'agriculture et des droits fonciers dans la région. Les pays de l'Afrique de l'Ouest traversent une période de rapides changements démographiques et socio-économiques, qui ont d'importantes implications sur la demande et l'offre de terres et de produits de l'agroalimentaire, ainsi que sur le bien-être des citoyen-ne-s. La population de la région augmente à un rythme annuel de 2,7 % et a doublé au cours des 30 dernières années. Estimée actuellement à 300 millions d'habitant-e-s, la population de la région devrait s'élever à 388 millions d'habitant-e-s en 2020 et à 490 millions d'ici 2030.[13]

L'agriculture représente en moyenne 35,5 % de l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest et elle emploie plus de 50 % de la population active.[14] Ce secteur est la principale source de subsistance pour beaucoup des habitant-e-s les plus pauvres de la région. D'où l'importance vitale du degré d'engagement des gouvernements ouest-africains à réduire les inégalités dans la région par leur détermination à soutenir l'agriculture familiale et paysanne et à faciliter l'accès équitable à la terre.

2 LA CRISE OUEST-AFRICAINE DES INÉGALITÉS

Par rapport à d'autres régions du continent, l'Afrique de l'Ouest compte le plus grand nombre de pays, où plus de 30 % de la population vit avec moins de 1,90 dollar par jour. La région souffre aussi du plus faible niveau de couverture de soins de santé publique et des plus faibles proportions de population ayant accès à l'eau et à une éducation décente. Ces besoins humains de première nécessité vont de pair avec des inégalités abyssales qui empêchent la majorité de la population de voir sa situation s'améliorer dans la région, tandis qu'une toute petite minorité prospère.

La région affiche également des taux élevés de mariage précoce et trois pays (le Niger, le Mali et le Nigeria) abritent le plus grand nombre d'enfants mariés avant l'âge de 18 ans en Afrique. Cette situation met en péril la santé sexuelle et reproductive des filles et les prive de la possibilité de s'éduquer. Il est impératif de remédier de toute urgence à cette crise des inégalités.

2.1 LES INÉGALITÉS DE RICHESSE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le montant cumulé de la richesse des particuliers sur le continent africain se chiffre à quelque 2 300 milliards de dollars, dont 920 milliards de dollars (soit 40 % environ) sont détenus par des grandes fortunes (désignées par l'acronyme anglais HNWI, « high net worth individuals »), c'est-à-dire des particuliers dont l'actif net s'élève à 1 million de dollars ou plus.[15] En 2017, on recensait 148 000 HNWI en Afrique, dont 7 100 étaient multimillionnaires et 24 milliardaires. Dans la mesure où la population à l'échelle du continent s'élève à plus de 1,2 milliard de personnes, on peut en déduire que le groupe des grandes fortunes représente à peu près 0,012 % de la population totale de l'Afrique.[16]

Cette richesse collective devrait s'envoler dans les dix prochaines années, augmentant de 34 % pour atteindre un total de 3 100 milliards de dollars d'ici 2027. D'après la liste annuelle des milliardaires d'Afrique réalisée par Forbes, trois des milliardaires d'Afrique sont ouest-africains, tous originaires du Nigeria.[17] Cinq des plus grandes fortunes du Nigeria, dont l'homme le plus riche d'Afrique, Aliko Dangote, détiennent une richesse combinée de 29,9 milliards de dollars, soit plus que le total du budget national du pays pour 2017. La population très fortunée du Nigeria devrait augmenter à un taux annuel moyen de 16,3 % entre 2019 et 2023.[18] Il s'agit de l'économie la plus puissante d'Afrique et de son pays le plus peuplé, et pourtant, plus de 50 % de ses habitant-e-s vivent avec moins de 1,90 dollar par jour, soit le seuil de pauvreté absolue.[19]

Les inégalités de richesse n'ont pas seulement pour effet de créer une fracture entre les nantis et les démunis, elles reflètent aussi un fossé marqué entre hommes et femmes. Au Ghana par exemple, seulement 60 des 1 000 nouveaux millionnaires en dollars qui se sont ajoutés à la liste des millionnaires du pays dans la décennie se terminant en 2016 étaient des femmes.[20] Toujours au Ghana, les hommes sont les propriétaires de 62 % des lieux de résidence des ménages et de

62 % des terres agricoles, tandis que seulement 37 % des propriétaires de biens immobiliers sont des femmes.[21] Malheureusement, en raison du très grand manque de données sur la répartition de la richesse dans l'ensemble de la région, il est difficile de dresser un état des lieux complet des inégalités de richesse.

Le montant des fortunes détenues en Afrique a augmenté de 13 % entre 2007 et 2017. Les pays ouest-africains ayant enregistré les plus fortes hausses de richesse sont la Côte d'Ivoire (de 43 %), le Ghana (de 39 %) et le Nigeria (de 19 %).[22] Ces augmentations de la richesse nationale présentaient un formidable potentiel d'amélioration de la vie du plus grand nombre. Malheureusement, elles n'ont profité qu'à une petite minorité, et qui plus est une grande partie de ces richesses ont été cachées dans des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Toutefois, comme le montre le rapport d'Oxfam intitulé *Services publics ou fortunes privées ?* publié en 2019, la croissance à elle seule n'est pas suffisante et elle peut même creuser le fossé au sein de la société, surtout si elle n'est pas inclusive.[23] En 2018, pas moins de 87 % de la croissance générée à l'échelle mondiale a été empochée par les 1 % les plus riches, tandis que la moitié la plus pauvre de l'humanité est restée quasiment les mains vides.

Encadré 1 : La misère au milieu de la richesse : les inégalités dans les deux principales économies d'Afrique de l'Ouest

Le Nigeria et le Ghana sont les deux plus grandes économies de l'Afrique de l'Ouest, la troisième et la septième en Afrique.[24] Pourtant, si ces pays sont considérés comme les locomotives économiques de la région, les niveaux des inégalités qui y sévissent sont tels que beaucoup de besoins restent insatisfaits.

Parmi la population de près de 200 millions d'habitants du Nigeria, plus d'une personne sur quatre (57 millions) n'a pas accès à de l'eau potable et les deux tiers (plus de 130 millions de personnes) manquent d'installations sanitaires adéquates. Dix millions d'enfants ne sont pas scolarisés et plus de la moitié de la population (112 millions d'habitants) vit dans une extrême pauvreté.

Pour faire sortir ces 112 millions de Nigérian-e-s de l'extrême pauvreté, il faudrait dépenser 24 milliards de dollars, soit un montant inférieur à la fortune combinée des cinq Nigérian-e-s les plus riches (estimée à 29,9 milliards de dollars). Il faudrait 42 ans au Nigérian le plus riche pour qu'il dépense l'intégralité de sa fortune à une cadence d'un million de dollars par jour.[25]

Au Ghana, 1 000 personnes sont devenues millionnaires en dollars au cours de la période de 2006 à 2016, et l'un des hommes les plus riches au Ghana touche en un mois plus de revenus à partir de sa fortune que ce que l'une des femmes les plus pauvres pourrait gagner en l'espace de 1 000 ans.[26] Alors qu'une poignée d'individus sont devenus ultra-riches, près d'un million de personnes, vivant pour la plupart dans la région des savanes du pays, ont basculé dans la pauvreté au cours de cette période, alors que des milliers de personnes déjà pauvres s'y sont enfoncées encore plus profondément.

La véritable tragédie du Nigeria et du Ghana, et d'ailleurs de bien d'autres pays de la région, tient au fait que, bien qu'ils possèdent les ressources nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté et pour atténuer les disparités qui ravagent leurs sociétés, ils ne les mettent pas à profit pour y parvenir.

Les milliardaires en Afrique détiennent leur fortune principalement sous forme d'intérêts commerciaux, de capital-investissement et d'objets de collection de grande valeur tels que des tableaux. Ils détiennent également une part importante

de leur patrimoine sous forme de biens immobiliers et une part non négligeable à l'étranger. Il est difficile d'obtenir des chiffres, mais les entretiens avec des intermédiaires (surtout des gestionnaires de patrimoine et des gestionnaires de fonds) réalisés par New World Wealth (qui publie le rapport intitulé *AfrAsia Bank Africa Wealth Report*) donnent à penser que jusqu'aux trois quarts de la richesse des multi-millionnaires et milliardaires Africain-e-s seraient détenus à l'étranger.[27] Les données provenant d'autres parties du monde laissent à penser que de 90 % à 95 % des richesses détenues à l'étranger ne seraient pas déclarées aux autorités fiscales et ne seraient donc pas imposées.[28] On estime qu'en tout, les pays africains perdent tous les ans pas moins de 14 milliards de dollars en recettes fiscales non perçues sur les fortunes des particuliers détenues à l'étranger.[29]

Encadré 2 : Les fuites d'information en Afrique de l'Ouest et ce qu'elles révèlent sur le recours aux paradis fiscaux

En 2018, CENOZO, un consortium ouest-africain de journalistes d'investigation, a publié les résultats de son enquête sur les fuites concernant l'Afrique de l'Ouest.[30] Ces fuites révèlent le recours généralisé aux paradis fiscaux par l'élite économique et politique de la région. D'après l'Union africaine (UA), les flux financiers illicites issus d'Afrique de l'Ouest représentent un tiers des quelque 50 milliards de dollars estimés de la richesse privée qui quitte le continent africain tous les ans en échappant à l'impôt.[31] Cet exode de capitaux est facilité en grande partie par des conseillers et des établissements financiers de l'Occident, là même où les fonds finissent généralement par se retrouver, contribuant ainsi à creuser les inégalités mondiales, dans la mesure où cette pratique prive les pays africains des recettes dont ils ont pourtant tant besoin pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyen-ne-s.[32]

Les multinationales jouent un rôle essentiel dans le développement de l'Afrique. Partout dans la région, les pays sont lourdement tributaires de l'impôt sur les sociétés, surtout celui venant des multinationales, comme principale source de revenus intérieurs pour financer des services publics qui œuvrent pour s'attaquer aux inégalités et à la pauvreté, tels que l'éducation et la santé.[33] Or, c'est bien à cause de cette forte dépendance vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés que les multinationales exploitent la puissance que leur confèrent leur taille, la complexité de leurs structures, le décalage des règles fiscales distancées par les modèles d'affaires modernes et d'autres lacunes des régimes fiscaux nationaux et internationaux pour transférer leurs bénéfices dans des territoires à faible taux d'imposition et éroder ainsi l'assiette fiscale des pays. [34]

Du Sénégal à l'ouest de la région au Nigeria à l'est, l'Afrique de l'Ouest est remarquablement bien dotée en ressources minérales. Pourtant, l'essor économique impressionnant des 20 dernières années, sous l'impulsion des industries extractives, a surtout profité à des sociétés étrangères et à un petit groupe d'élites locales. D'après le Panel de haut niveau de l'Union africaine/la CEA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, la plupart de ces richesses ont été détournées pour quitter l'Afrique de manière illégale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la menace que posent les flux financiers illicites et fait de la lutte pour s'en prémunir l'une des ambitions des ODD.[35]

Il y a transfert de bénéfices quand une entreprise multinationale transfère artificiellement des bénéfices d'un pays avec un taux d'imposition plus élevé vers des sociétés affiliées (qu'il s'agisse d'une société mère, d'une société sœur ou

d’une filiale) implantées dans un pays à taux d'imposition moins élevé afin de réduire sa facture fiscale globale. Le transfert de bénéfices est de plus en plus reconnu comme étant l’un des enjeux majeurs à relever des pays en développement, notamment ceux d’Afrique de l'Ouest, d'autant qu’ils sont plus tributaires que d’autres régions des recettes fiscales provenant des multinationales.[36]

Du fait, en partie, du manque de données fournies et de transparence de la part des multinationales, il est difficile d’établir l’ampleur exacte de l'évasion fiscale par les entreprises en Afrique. Le rapport du Panel de haut niveau de l’UA/la CEA sur les flux financiers illicites estime qu’ils font perdre au continent plus de 50 milliards de dollars par an, la plupart provenant de l’Afrique de l’Ouest et de l’Afrique australe. Un tiers du total des flux financiers illicites provient d’Afrique de l'Ouest.[37] Entre 2005 et 2014, les pertes estimées dues aux flux financiers illicites équivalaient à environ 94 % du total des échanges commerciaux pour le Togo, et à 83 % de celui-ci pour le Liberia.[38]

Par ailleurs, on estime que la région perd quelque 9,6 milliards de dollars par an en raison des incitations fiscales que les gouvernements accordent aux entreprises pour attirer les investisseurs. La perte de recettes fiscales a des impacts préjudiciables, dans la mesure où elle restreint la capacité des gouvernements à financer des services publics essentiels comme l'éducation, la santé et l'assainissement.[39]

Figure 1 : Total des fuites de capitaux illicites en pourcentage du total des échanges commerciaux

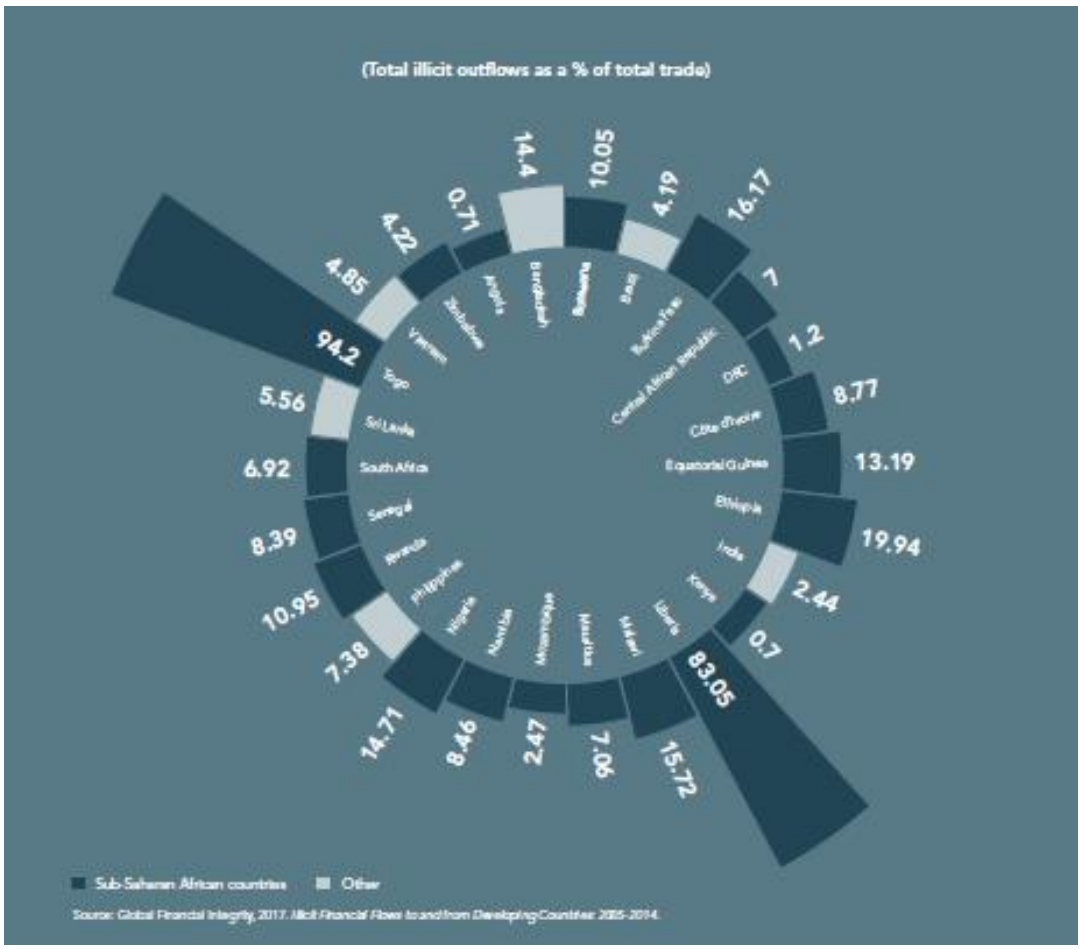

Source : Global Financial Integrity (2017), cité par B.S Coulibaly (2019)[40]

2.2 LES INÉGALITÉS DE REVENUS EN AFRIQUE DE L'OUEST

À long terme, les inégalités de revenus nuisent à la société dans son ensemble. Elles attisent des tensions économiques, sociales et politiques, même dans les pays plus stables. De hauts niveaux d'inégalités ont aussi pour effet de ralentir la croissance de l'économie nationale en empêchant les personnes à faible revenu d'atteindre leur potentiel.[41] Les inégalités de revenus en Afrique de l'Ouest sont comparativement plus faibles que celles en Afrique australe, par exemple, mais la moyenne masque de fortes disparités d'un pays à l'autre, comme le montrent les Figures 2 et 3, qui se basent sur les deux mesures les plus précises des inégalités : le ratio de Palma et le coefficient de Gini. Ces chiffres montrent que, partout en Afrique de l'Ouest, les riches se sont enrichis tandis que les pauvres se sont encore plus appauvris. Au Cap-Vert et au Nigeria, la situation est bien pire que la moyenne, car dans ces États, les revenus sont concentrés davantage entre les mains d'une petite partie de la population.

Figure 2 : Les inégalités de revenu dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, 2010-2017 (ratio de Palma)

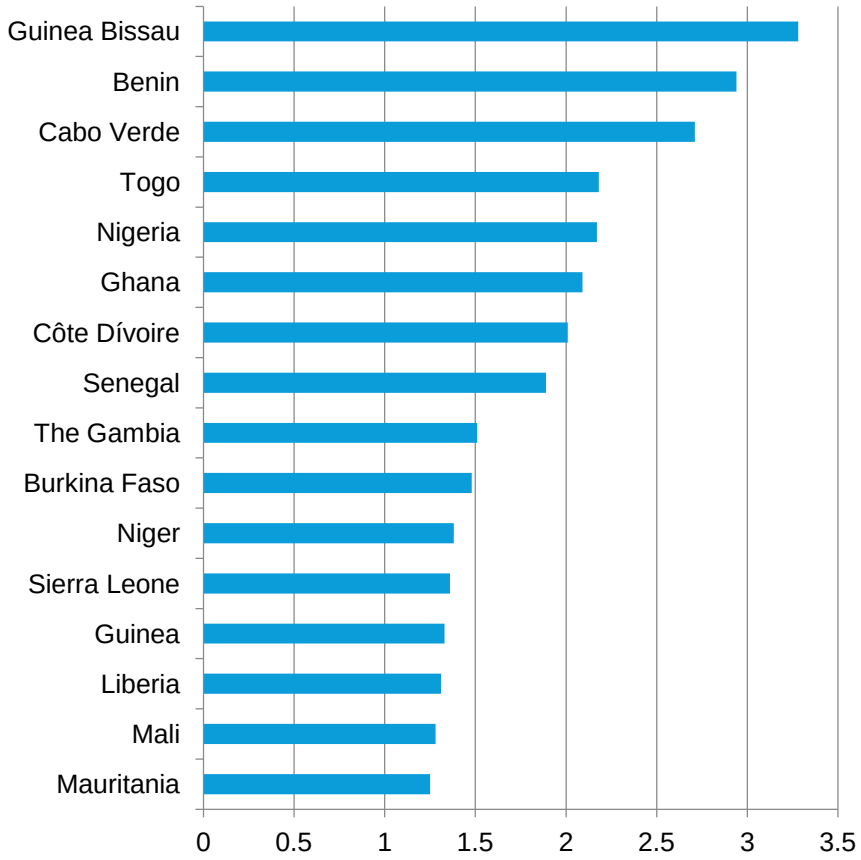

Le ratio de Palma est le rapport entre les revenus des 10 % les plus riches et ceux des 40 % les plus pauvres de la population. Si le ratio de Palma est égal à 1, cela signifie que les 10 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres reçoivent le même montant de revenu ; s'il est égal à 2, cela implique que les revenus des 10 % les plus riches sont le double des revenus des 40 % les plus pauvres, et ainsi de suite. Les données du ratio de Palma utilisées dans la Figure 2 sont basées sur l'indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement. Voir : *http://hdr.undp.org/en/composite/IHDI*

L'une des ambitions des ODD vise à ce que, d'ici 2030, chaque pays parvienne à assurer et à maintenir la croissance de la part des revenus des 40 % les plus pauvres de sa population à un taux supérieur à la moyenne nationale. Les Figures 2 et 3 montrent que tous les pays ouest-africains sont encore loin d'avoir atteint l'objectif d'accroître la part de richesse des pauvres, même si en 2018, la région comptait six des dix économies à la croissance la plus forte d'Afrique, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso, le Ghana et le Bénin.[42]

Figure 3 : Inégalités moyennes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, 2007-2017 (coefficient de Gini)

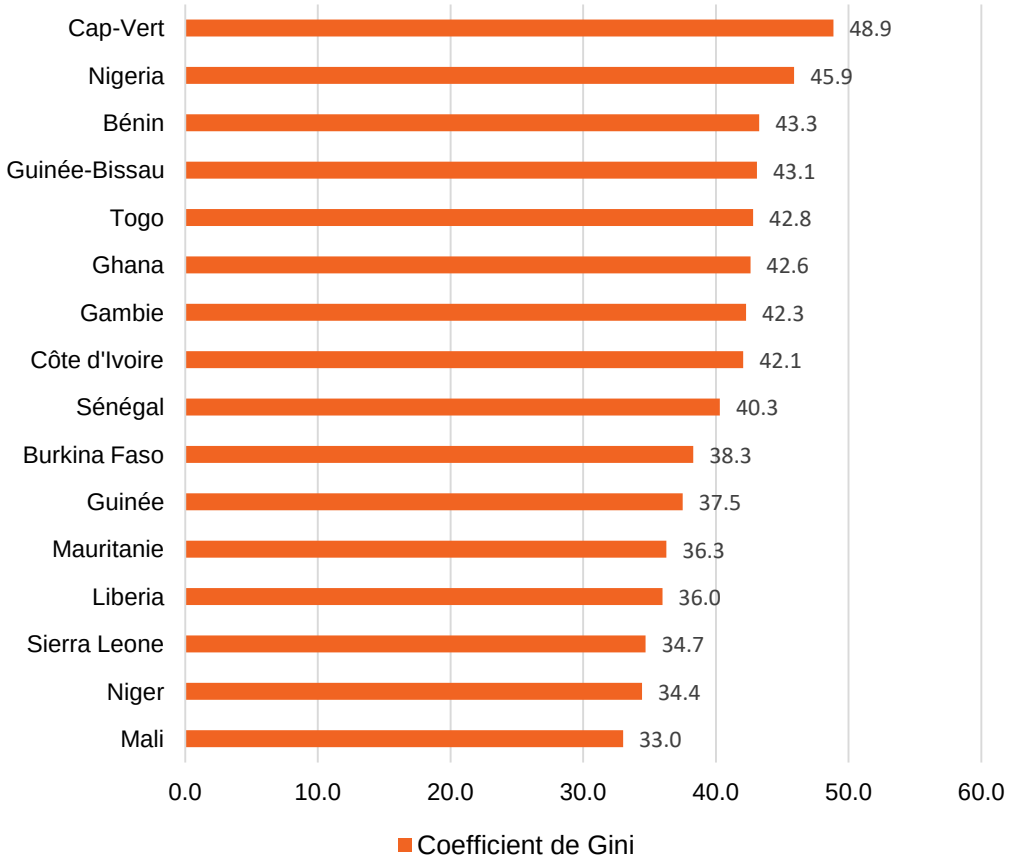

Source : F. Solt. Standardized World Income Inequality Database Version 7 (SWIID 7). https://fsolt.org/swiid/

Le coefficient de Gini est un indice qui mesure les inégalités de revenus entre les ménages ou les particuliers au sein d'un pays. Il varie de 0 à 100 : plus le chiffre avoisine zéro, plus il est indicatif d'égalité, et plus il s'approche de 100, plus il est indicatif d'inégalité.

L'Afrique de l'Ouest abrite cinq des dix pays que l'indice ERI révèle être les moins engagés dans la réduction des inégalités : le Nigeria, la Sierra Leone, le Niger, la Guinée-Bissau et le Bénin. Le Nigeria est l'un des pays les plus inégalitaires au monde, dont les niveaux d'inégalité sont comparables à ceux du Brésil, où les revenus des 5 % les plus riches sont égaux à ceux des 95 % restants de la population. Les six hommes les plus riches au Brésil détiennent autant de richesse que la moitié la plus pauvre de la population, soit plus de 100 millions d'habitants.[43]

À titre de repère, selon le FMI, lorsque les niveaux d'inégalité dépassent un score de 27 pour le coefficient de Gini, la croissance et la prospérité à long terme d'un pays sont menacées. Aucun pays de la région n'affiche un score inférieur à 27, le score de Gini le plus faible s'élevant à 33, pour le Mali.[44] Il est donc probable que la prospérité inclusive et le développement humain sont freinés par des niveaux

excessifs d'inégalité des revenus dans tous les pays ouest-africains.

Les données pour les pays de la région ne sont malheureusement mises à jour que de manière irrégulière. Il n'empêche que nous savons par exemple que, dans le cas du Ghana, où des enquêtes auprès des ménages ont été réalisées en 2012/2013 et 2016/2017, les disparités entre les revenus se sont creusées.[45] Cela se traduit par une plus forte concentration des revenus entre un nombre de personnes de plus en plus restreint. Il est aussi utile de souligner que ces enquêtes sont rares et qu'elles omettent systématiquement les plus nantis.

2.3 AUTRES FORMES D'INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

En plus des inégalités de richesse et de revenu, il existe deux autres formes d'inégalités qui sont particulièrement pertinentes pour l'Afrique de l'Ouest : les inégalités entre les genres et les inégalités entre zones urbaines et zones rurales.

En termes de genre, l'Afrique de l'Ouest est la région qui connaît la plus forte domination masculine du continent, selon les données 2017 de l'indice d'inégalités de genre (IIG) du PNUD.[46] Les pays d'Afrique de l'Ouest figurent tous au bas du classement mondial de l'IIG, entre le 131e et le 158e rang des 158 pays classés.

Les inégalités entre les genres se reflètent également dans l'écart de développement humain entre les hommes et les femmes, tel que mesuré par l'indice de développement humain (IDH) du PNUD. Tous les pays d'Afrique de l'Ouest à l'exception de trois (le Cap-Vert, le Ghana et le Sénégal) relèvent de la catégorie la plus basse possible de l'indice sexospécifique du développement humain de l'agence onusienne. C'est donc dire que les niveaux de disparité entre hommes et femmes dans la région sont très élevés en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie.[47]

Des inégalités entre les genres similaires se retrouvent dans le domaine de la représentation politique, où les femmes ne représentent que 5,8 % des députés élus au parlement nigérian, 7,2 % au Bénin et 8,8 % au Mali.[48] Le marché du travail affiche des tendances similaires, étant à forte domination masculine et faisant apparaître des écarts importants de rémunération entre hommes et femmes dans les rares endroits où des données sont disponibles pour l'Afrique de l'Ouest.

L'économie rurale constitue la charpente de la plupart des économies de la région. Or l'une des inégalités majeures est de caractère géographique : on constate dans tous les pays une fracture très marquée entre villes et campagnes et entre nord et sud, surtout dans les pays dotés d'un littoral sur l'océan Atlantique. Ces fossés se manifestent par des niveaux accrus d'inégalités et de pauvreté et par la médiocrité de la situation en matière de développement humain dans les zones rurales par rapport aux centres urbains. De plus, ce sont les communautés rurales qui ont le moins accès à toutes les formes de services publics, de l'éducation jusqu'à la santé. Du fait de l'importance que revêtent les politiques agricoles et les droits fonciers pour combler ce fossé, ce rapport évalue également les résultats des gouvernements d'Afrique de l'Ouest en la matière.

3 L'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS OUEST-AFRICAINS ENVERS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Les inégalités ne sont pas une fatalité. S'ils choisissent de déployer des efforts concertés, les gouvernements peuvent réduire les inégalités et agir en faveur d'un développement généralisé. L'indice ERI mis au point par Oxfam et DFI mesure cet engagement dans 157 pays du monde entier. En utilisant les données ERI, cette note d'information examine le degré d'engagement envers la réduction des inégalités des gouvernements d'Afrique de l'Ouest. En plus de la compilation d'un indice ERI régional de leurs performances, les gouvernements sont évalués sur leurs politiques agricoles et leurs actions en faveur de droits fonciers inclusifs, deux sujets particulièrement importants pour la région. Les trois piliers d'engagement de l'indice ERI sont illustrés dans la Figure 4.

Figure 4 : Les trois piliers de l'évaluation des gouvernements d'Afrique de l'Ouest

DÉPENSES DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE PROTECTION SOCIALE

1 DÉPENSES SOCIALES EN % DES DÉPENSES TOTALES
- Dépenses dans l'éducation
- Dépenses dans la santé
- Dépenses dans la protection sociale

2 INCIDENCE DES DÉPENSES SUR LES INÉGALITÉS (COEFFICIENT DE GINI)
- Dépenses dans l'éducation en % du PIB coefficient d'efficacité sur les inégalités
- Dépenses dans la santé en % du PIB coefficient d'efficacité sur les inégalités
- Dépenses de protection sociale en % du PIB coefficient d'efficacité sur les inégalités

PROGRESSIVITÉ DE LA POLITIQUE FISCALE

1 PROGRESSIVITÉ DU RÉGIME FISCAL
- Taux minimum et maximum d'impôt sur le revenu + seuils
- Taux de l'impôt sur les sociétés
- Taux de TVA, exonérations + seuils

2 INCIDENCE OF TAX ON INEQUALITY (GINI COEFFICIENT)
- Recettes de TVA en % du PIB
- Recettes de l'impôt sur les sociétés en % du PIB
- Recettes de l'impôt sur le revenu en % du PIB
- Droits d'accise en % du PIB
- Droits de douane en % du PIB

3 COLLECTE DES IMPÔTS
- Productivité fiscale : recettes issues de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu comparé aux taux et au PIB ou à la consommation privée
- Effort fiscal par rapport au potentiel

4 PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES
- Pratiques fiscales dommageables
- Directives sur la lutte contre l'évasion fiscale
- Preuve de conséquences négatives

DROIT DU TRAVAIL ET SALAIRE MINIMUM

1 DROIT DU TRAVAIL ET DROITS SYNDICAUX
- Efforts déployés par les États pour protéger les travailleurs dans le droit et dans la pratique

2 DROITS DES FEMMES AU TRAVAIL
- Lois sur un salaire égal pour un travail égal
- Lois contre la discrimination entre les femmes et les hommes
- Lois contre le viol
- Lois contre le harcèlement sexuel
- Congé parental

3 SALAIRE MINIMUM
- Salaire minimum en devise locale
- PIB par habitant

En règle générale, les pays africains ne font pas assez pour lutter contre les inégalités au titre de chacun des trois piliers de l'indice ERI. Toutefois, au niveau des sous-régions, on constate que l'Afrique de l'Est tout comme l'Afrique australe déploient des efforts plus déterminés afin de juguler les inégalités (pour obtenir la ventilation des cinq sous-régions, voir l'Annexe 1). La Namibie reste l'un des pays africains les mieux classés de l'indice ERI mondial d'Oxfam, arrivant à la 5e place des pays à revenu intermédiaire. Sa position illustre bien les différences qui existent entre le classement ERI d'un pays et les mesures traditionnelles des inégalités. Quoique l'un des pays les plus inégalitaires au monde, son score ERI élevé atteste de l'engagement du gouvernement namibien à réduire les inégalités, notamment au moyen de dépenses sociales élevées (avec la gratuité universelle de l'enseignement secondaire) et de politiques de fiscalité parmi les plus progressives qui soient.

En Afrique de l'Ouest, tous les pays remportent un mauvais, voire très mauvais, score quant à leur engagement envers la réduction des inégalités. Cela signifie que ces pays font bien moins que ce dont ils seraient capables compte tenu de leurs capacités respectives. L'engagement de leurs gouvernements envers la réduction des inégalités est détaillé dans la Figure 5, qui présente leurs scores à l'indice ERI : leur score global et leurs scores individuels pour chacun des trois piliers de l'indice, à savoir dépenses publiques, fiscalité et marché du travail. Plus le score est faible, moins le gouvernement est engagé dans la lutte contre les inégalités.

Figure 5 : Engagement envers la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest

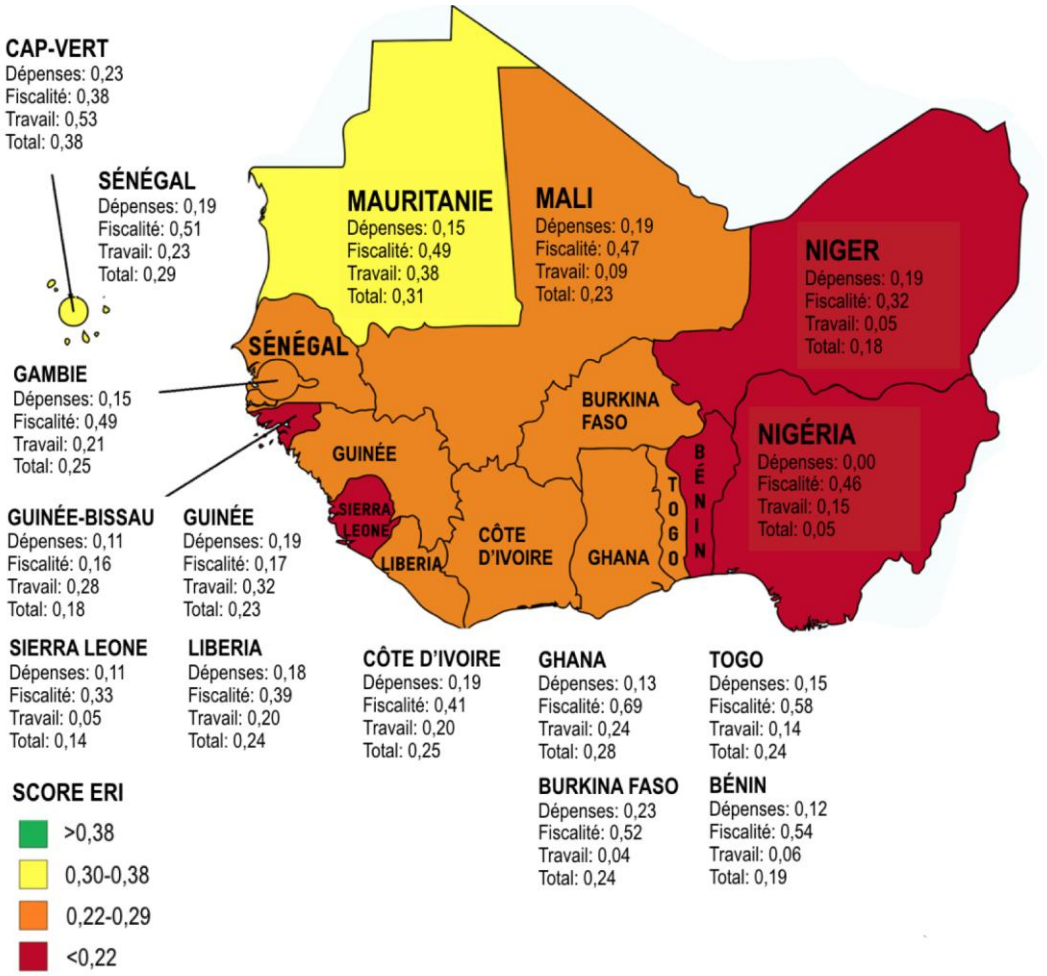

Figure 6 : Engagement envers la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest - Classements

Pays	Score ERI	Rang régional (rang africain)
Cap-Vert	0,38	1 (7)
Mauritanie	0,31	2 (15)
Sénégal	0,29	3 (20)
Ghana	0,28	4 (21)
Gambie	0,25	5 (25)
Côte d'Ivoire	0,25	6 (26)
Liberia	0,24	7 (27)
Togo	0,24	8 (28)
Burkina Faso	0,24	9 (29)
Mali	0,23	10 (30)
Guinée	0,23	11 (31)
Bénin	0,19	12 (37)
Guinée-Bissau	0,18	13 (38)
Niger	0,18	14 (39)
Sierra Leone	0,14	15 (44)
Nigeria	0,05	16 (46)
Moyenne régionale	**0,14**	**5**

Certains gouvernements de la région sont contre-performants tous piliers confondus (comme le Nigeria), tandis que d'autres affichent des résultats acceptables pour l'un des piliers mais médiocres pour un autre (comme le Burkina Faso, dont le score en matière de fiscalité est plutôt bon, alors que son score en termes de marchés du travail est très mauvais).

Globalement, les pays africains ne s’investissent pas dans la lutte contre les inégalités, quel que soit le pilier de l’indice ERI étudié. La Figure 7 permet de prendre du recul face à ces données et examine les cinq blocs économiques qui composent le continent africain. Quand on compare la moyenne des scores régionaux relatifs à l’engagement des gouvernements envers la réduction des inégalités, force est de constater que l'Afrique de l'Ouest est de loin la région la moins engagée.

Figure 7 : Engagement envers la réduction des inégalités dans les cinq sous-régions d'Afrique

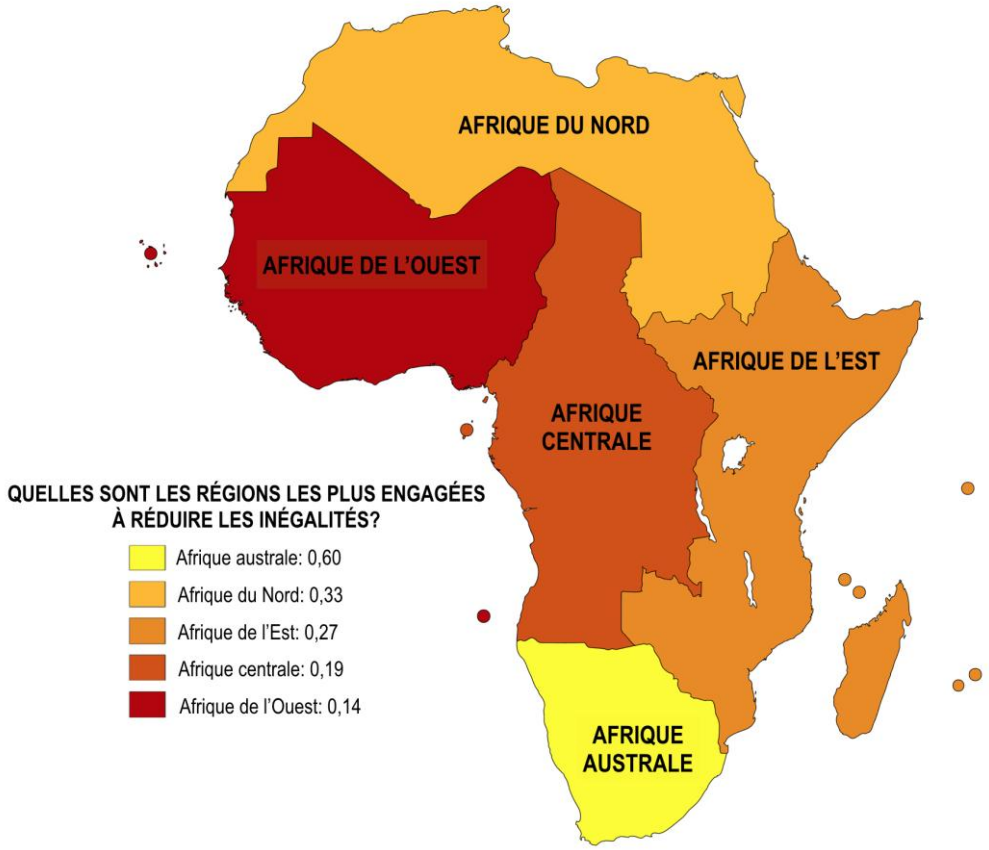

Le score à l'indice ERI reflète la moyenne pour la région, pondérée en fonction de la population. Le score pour chaque région représente ainsi l'engagement du gouvernement à réduire les inégalités auxquelles font face les citoyen-ne-s de la région. Pour l'Afrique de l'Ouest, cela sous-entend que le score du Nigeria a davantage de poids que celui du Togo du fait de la forte différence de population entre les deux pays. Il convient toutefois de noter que le faible score moyen de l'Afrique de l'Ouest n'est pas seulement dû aux mauvais résultats du Nigeria : même en retirant le Nigeria du calcul de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest, les résultats de la région restent inférieurs à ceux des autres régions d'Afrique. Pour obtenir un aperçu complet des scores de l'indice ERI pour tous les pays d'Afrique, voir l'Annexe 1.

Dans les sections suivantes, l'engagement des gouvernements ouest-africains est évalué au titre de chacun des trois piliers que sont les dépenses publiques, la fiscalité et les marchés du travail. S'y ajoute un tour d'horizon de l'agriculture et des droits fonciers afin de présenter les constats dans leur contexte, compte tenu de l'importance de ces deux domaines sur les moyens de subsistance dans la région.

3.1 DÉPENSES SOCIALES

Il a été démontré que les dépenses sociales consacrées aux services publics, comme l'éducation, la santé et la protection sociale, ont une forte incidence sur la réduction des inégalités, surtout parmi les femmes et les filles les plus pauvres qui en dépendent le plus. Les dépenses sociales peuvent remplir un rôle déterminant dans la réduction de la quantité d'activités de soins non rémunérées assumées par les femmes, qui constituent une cause importante des inégalités entre les genres, par la redistribution de la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des malades au sein de la famille et d'autres tâches ménagères.

L'économie des pays ouest-africains a beau être par nature essentiellement rurale,

la distribution des services sociaux et des installations publiques joue en défaveur des populations rurales. Par exemple, au Burkina Faso, 97 % de la population urbaine a accès à de l'eau potable, contre seulement 75 % de la population rurale.[49] L'écart est bien plus marqué au Ghana, où 62,3 % des ménages urbains ont accès à de l'eau traitée contre seulement 17,1 % des ménages ruraux et 88,6 % de la population urbaine sont connectés au réseau national, contre 48,3 % de la population rurale.[50] Or l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un droit humain fondamental et essentiel à la santé de chaque personne. Cette fracture géographique se manifeste dans d'autres domaines, tels que l'éducation et la santé.

La Figure 8 cite les gouvernements de la région qui sont les plus et les moins engagés envers les dépenses sociales. Le Burkina Faso et le Sénégal s'avèrent être les pays les plus engagés en ce qui concerne leurs politiques de dépenses sociales. Le Nigeria, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau sont les plus mauvais élèves de la région.

Figure 8 : Dépenses sociales : gouvernements les plus et les moins engagés d'Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)

Les plus engagés en termes de dépenses sociales	Les moins engagés en termes de dépenses sociales
1. Burkina Faso (11)	1. Nigeria (41)
2. Sénégal (14)	2. Sierra Leone (36)
3. Mali (16)	3. Guinée-Bissau (34)

Voir l'Annexe 2 pour obtenir un aperçu complet des scores des pays d'Afrique de l'Ouest concernant les dépenses sociales.

Le niveau d'engagement de la part du gouvernement nigérian est particulièrement faible, ce qui lui vaut le plus mauvais score dans le domaine des dépenses sociales, non seulement en Afrique de l'Ouest mais à l'échelle mondiale, parmi les 157 pays couverts par l'indice ERI mondial. Ceci dit, le Nigeria est loin d'être une exception en Afrique de l'Ouest. La région ne compte pas un seul pays au classement des 10 pays d'Afrique les plus engagés en matière de dépenses sociales. En effet, à part le Burkina Faso, tous les autres pays ouest-africains tombent en dessous du 100e rang au classement mondial des dépenses sociales. Globalement, l'association d'investissements insuffisants et de politiques mal ciblées explique l'inefficacité des politiques sociales sur la réduction des inégalités.

Les mauvais résultats de l'Afrique de l'Ouest sont confirmés par le score moyen concernant l'engagement régional en matière de dépenses sociales, qui ne s'élève qu'à 0,08, comme l'illustre la Figure 9. Il s'agit là du score le plus bas de toutes les régions d'Afrique, dont l'Afrique centrale, pourtant sous le joug de troubles chroniques.

Figure 9 : Engagement envers les dépenses sociales dans les cinq sous-régions d'Afrique

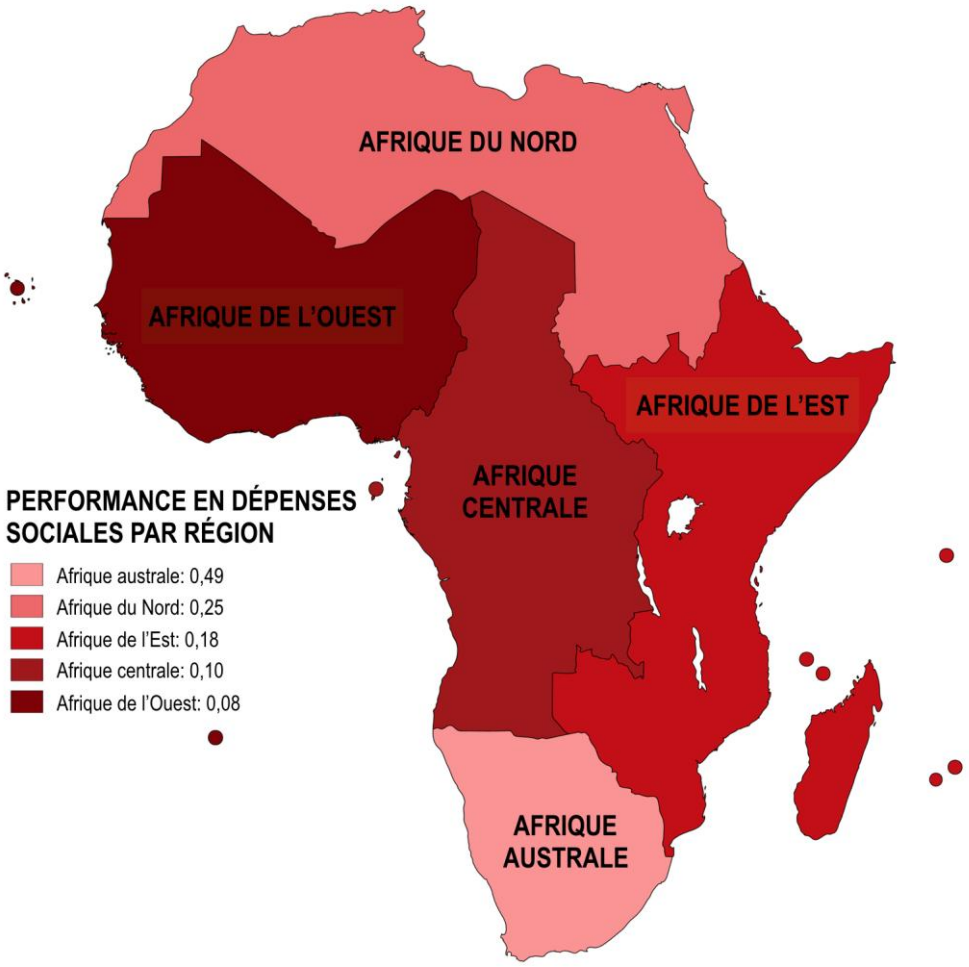

Il est à noter que les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population.

Les faibles niveaux d'engagement envers les dépenses sociales de la part des gouvernements de la région ont pour effet non seulement de creuser le fossé entre les riches et les pauvres, mais aussi d'aggraver les inégalités entre les genres. Il a été démontré à de multiples reprises que des services de santé et d'éducation gratuits et de qualité permettent d'améliorer considérablement la qualité de vie des femmes et des filles. Par exemple, si toutes les filles arrivaient au terme du cycle primaire, la mortalité maternelle diminuerait de deux tiers, sauvant la vie de 189 000 femmes chaque année[51].

Encadré 3 : Ghana - Le système national d'assurance santé peine à atteindre la couverture universelle

En 2004, le Ghana a lancé son système national d'assurance santé dans le but de limiter les dépenses individuelles privées sur le lieu de prestation des services. La mise en œuvre de ce système s'est accompagnée d'une utilisation accrue des services de santé et d'un accès plus général.

Cependant, seulement 37 % de la population, principalement issue de la classe moyenne, a actuellement accès au régime de santé, qui est financé par la taxe nationale pour l'assurance santé. Il s'agit là d'une forme de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui pèse de façon disproportionnée sur les personnes les plus pauvres et sur les femmes. Un obstacle majeur à l'inscription à ce régime tient au fait que, pour y accéder, il est nécessaire de payer une prime annuelle, qui varie entre 10 GH¢ (2 dollars) et 20 GH¢ (4 dollars), malgré les exonérations accordées aux enfants de moins de 18 ans, aux personnes de plus de 70 ans, aux femmes enceintes et aux bénéficiaires de l'allocation LEAP (autonomisation de subsistance contre la pauvreté), qui relève d'une politique de protection sociale pour les plus démunis dans le pays.

Les primes et les frais de traitement couvrent moins de 5 % des frais de financement du système national d'assurance santé. Le régime est essentiellement financé à partir de deux sources : les taxes (TVA), qui représentent deux tiers des fonds, et le Social Security and National Insurance Trust (SSNIT), une caisse de retraite publique qui subvient à environ 20 % des besoins. Le système national d'assurance santé est en théorie une condition *sine qua non* pour que le Ghana se dote d'une couverture universelle. Toutefois, dans la pratique, il subsiste des obstacles économiques et financiers, qui entravent plus particulièrement l'adhésion des plus pauvres.

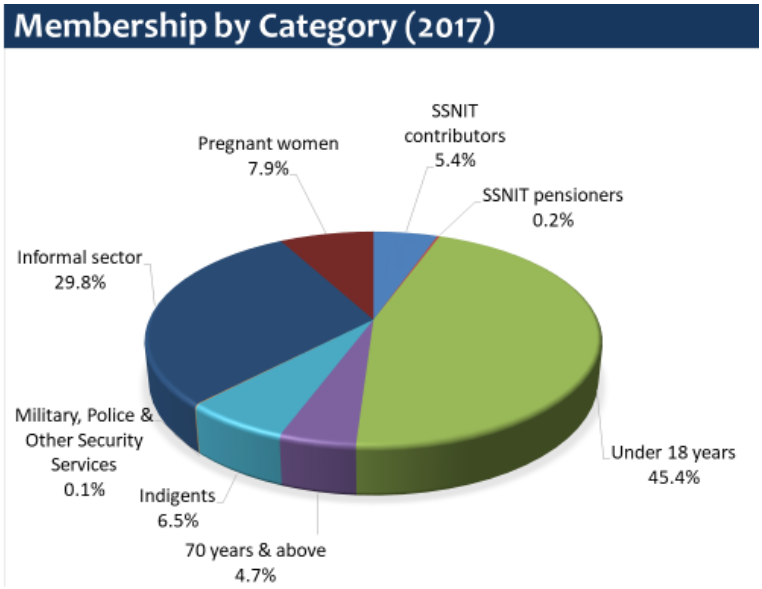

Source : O. Essuah-Mensah[52]

Encadré 4 : Sierra Leone : la possible fin d'un engagement timoré

La Sierra Leone se classe au deuxième rang des plus mauvais élèves de la région quant à l'engagement de l'État envers le financement des dépenses publiques dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de la protection sociale. Toutefois, la frilosité de cet engagement pourrait faire partie du passé si le nouveau gouvernement élu en 2018 tient ses promesses. Le manifeste sur lequel le Parti du peuple de Sierra Leone (SLPP) a basé sa campagne et qui l'a mené au pouvoir, promettait d'accroître l'appui du gouvernement pour la prestation de services publics gratuits et de qualité. Ainsi, le président Julius Maada Bio s'est engagé à accroître le budget de l'enseignement, le faisant passer de moins de 15 % du produit intérieur brut (PIB) à 20 %, et à augmenter les dépenses de santé, les redressant de moins de 10 % pour les porter à 15 % du PIB d'ici 2020.[53] Jusqu'à présent, la nouvelle équipe gouvernementale tient ses promesses de gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et est en passe de renflouer les caisses de l'État par le renforcement de la collecte des recettes fiscales pour stimuler les dépenses sociales, notamment par la révision et la renégociation des contrats d'exploitation minière, de BTP et de télécommunications et par l'introduction d'un régime complet de réglementation des prix de transfert. Cependant, les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation sont menacés par la possible privatisation de l'éducation, car le gouvernement envisage actuellement d'avoir recours à un modèle de partenariat public-privé (PPP). Il s'agit là d'une très mauvaise idée, qui irait à l'encontre des progrès que le pays a accomplis depuis la fin de la guerre civile en 2002.

En juin 2019, la Sierra Leone est devenue le premier pays d'Afrique à transformer entièrement son système national de contrôle sanitaire des maladies, délaissant un système sur papier en faveur d'une plate-forme électronique unique disponible sur Internet. Maintenant que le système modernisé assure le suivi de l'apparition de 28 maladies, conditions et événements prioritaires, le signalement hebdomadaire systématique des données de santé publique s'est démocratisé, passant de 89 % des établissements de santé dans l'ensemble du pays en 2016 à 99 % en mai 2019. Le coût humain du système archaïque en place jusque-là empêchait le secteur de la santé de contrôler la situation et d'intervenir efficacement et en temps opportun en cas de problèmes et d'événements sanitaires, comme on avait pu le constater en 2014 lors de l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.[54]

3.2 FISCALITÉ PROGRESSIVE

Une fiscalité progressive consiste à imposer davantage les entreprises et les individus les plus fortunés, afin de redistribuer les ressources au sein de la société en prenant aux riches pour donner aux pauvres et d'assurer ainsi le financement adéquat de services publics essentiels : il s'agit là d'un outil indispensable pour les gouvernements déterminés à réduire les inégalités. Elle constitue également un moyen utile de lutter contre les inégalités entre les genres, dans la mesure où tout régime fiscal régressif qui dépend davantage d'impôts indirects comme la TVA a tendance à pénaliser de manière disproportionnée les femmes et les populations pauvres.

Il appartient ainsi au gouvernement en place de se prononcer en faveur d'une fiscalité soit progressive, soit régressive. La tendance doctrinaire à envisager la fiscalité sans intégrer la perspective du genre a fait perdre de vue l'effet que le mode de perception de l'impôt peut avoir sur le creusement du fossé entre

hommes et femmes. Par ailleurs, des pratiques fiscales dommageables entravent la capacité des pays ouest-africains à percevoir un impôt progressif. C'est notamment le cas de la concurrence fiscale et de l'octroi d'incitations fiscales aux multinationales, qui facilitent l'évasion fiscale.

Parmi les pays de la région, la Figure 9 illustre les gouvernements les plus engagés et les gouvernements les moins engagés en matière de fiscalité progressive.

Figure 9 : Fiscalité progressive : gouvernements les plus engagés et gouvernements les moins engagés d'Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)

Les plus engagés en matière de fiscalité progressive	Les moins engagés en matière de fiscalité progressive
1. Ghana (7)	1. Guinée-Bissau (41)
2. Togo (14)	2. Guinée (40)
3. Bénin (17)	3. Niger (34)

Voir l'Annexe 3 pour obtenir un aperçu complet des scores en matière de fiscalité pour les pays d'Afrique de l'Ouest.

La Guinée-Bissau et la Guinée figurent en queue de peloton, avec les plus mauvais scores en matière de fiscalité progressive des 41 pays africains que couvre l'indice ERI, tandis qu'un seul pays de la région de la CEDEAO (le Ghana) se hisse parmi les 10 pays les plus engagés en matière de fiscalité progressive.

Si globalement la région obtient de si piètres résultats, cela tient au caractère très régressif de ses régimes fiscaux, fortement tributaires de taxes sur la consommation comme la TVA. La plus grande source de recettes fiscales au sein des pays énumérés dans le rapport *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018* (qui comprend huit pays ouest-africains sur un total de 21) de l'OCDE concerne les taxes sur les biens et services, qui en 2016 représentaient 54,6 % du total des recettes fiscales en moyenne, la TVA à elle seule contribuant à 29,3 % du total des recettes fiscales.[55]

La richesse en Afrique, immobilier inclus, est généralement sous-imposée. Le continent connaît depuis 20 ans un formidable essor immobilier et pourtant, dans la plupart des pays africains, les recettes provenant de l'impôt foncier représentent moins de 0,5 % du PIB.[56] Au Liberia, l'impôt foncier représente 1 % du total des recettes de l'administration centrale,[57] et environ 14 % du total des recettes des collectivités locales au Ghana. Ce chiffre est moins élevé en Sierra Leone, où il avoisine les 6 % du total des recettes des collectivités locales, et il frôle les 10 % en Gambie.[58] Au Sénégal, l'impôt foncier représente environ 17 % des recettes locales.[59]

En parallèle, ces pays font cadeau de milliards de dollars aux multinationales sous la forme d'incitations fiscales en tout genre. On estime que chaque année, celles-ci font perdre à l'Afrique de l'Ouest environ 9,6 milliards de dollars de recettes.[60] Les incitations fiscales que les gouvernements octroient aux multinationales sont des réductions d'impôt accordées sous prétexte d'attirer des investissements. Or, il est avéré que de telles incitations ont en fait pour effet de réduire considérablement le recouvrement des recettes fiscales intérieures et, qui plus est, elles ne sont pas nécessaires pour attirer des investissements directs étrangers, surtout en Afrique de l'Ouest où les activités lucratives des industries extractives constituent le

secteur dominant.[61]

Comme le montre la Figure 10, en ce qui concerne son engagement en matière de fiscalité progressive, le score de l'Afrique de l'Ouest est bien inférieur à la moyenne des sous-régions du continent. Seule l'Afrique centrale se positionne légèrement moins bien.

Figure 10 : Engagement en matière de fiscalité progressive dans les cinq sous-régions de l'Afrique

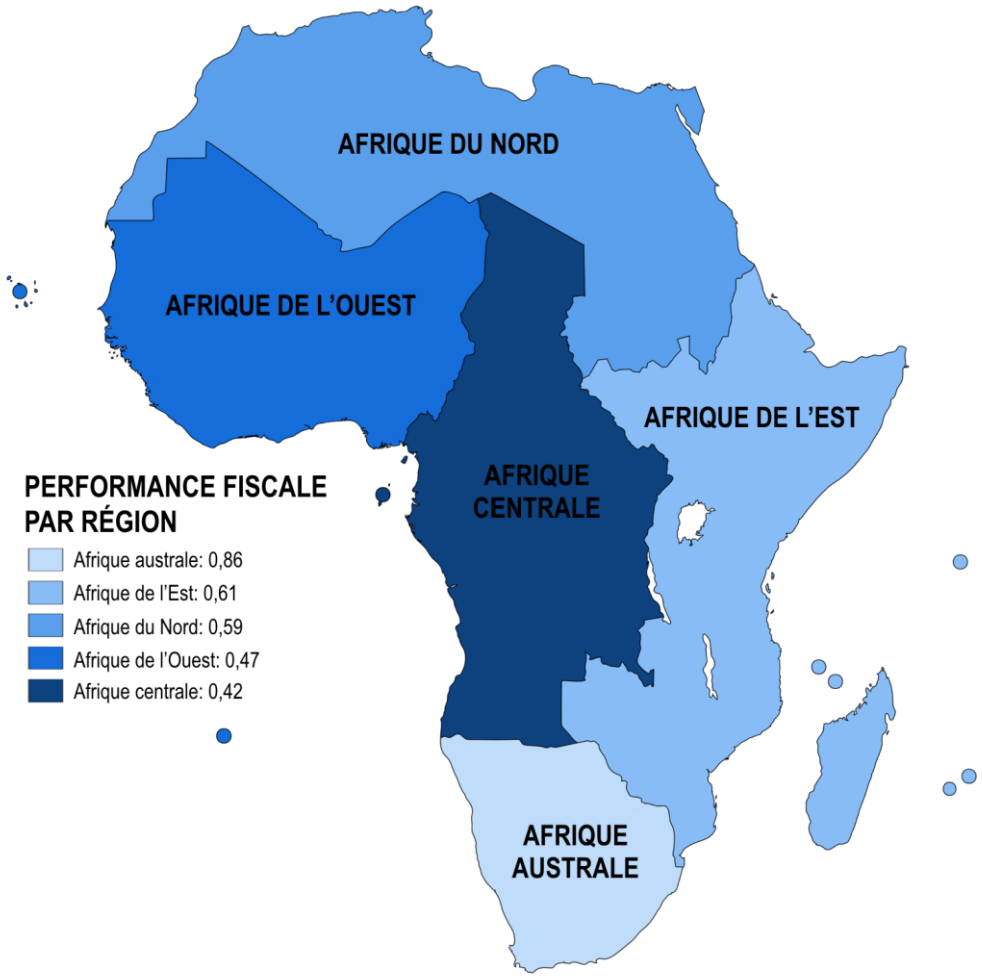

Il est à noter que les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population.

Encadré 5 : Sénégal - Fiscalité progressive

Le Sénégal se classe au cinquième rang de la région Afrique de l'Ouest (Mauritanie incluse) en matière de fiscalité, après le Ghana, le Togo, le Bénin et le Burkina Faso. Le pays possède, en théorie, un régime fiscal relativement progressif, avec un taux d'impôt sur les sociétés de 30 %, un impôt sur le revenu des particuliers plafonné à 40 % et des exemptions de TVA pour les produits alimentaires qui profitent aux populations pauvres. Le recouvrement de l'impôt a aussi nettement progressé ces dernières années, contrairement à la tendance observée chez ses voisins. Le rapport impôt/PIB du Sénégal est passé de 21,1 % en 2015 à 22,0 % en 2016,[62] soit plus que la moyenne africaine de 18,2 %, et en Afrique de l'Ouest, seul le Togo le devance, avec un rapport de 22,2 %. En janvier 2013, le gouvernement a entériné un nouveau régime fiscal amélioré, prévoyant une très nette réduction, voire l'élimination, des incitations fiscales, l'unification de la législation fiscale avec un code unique et l'informatisation des déclarations d'impôt.

Malgré tout, le Sénégal reste fortement tributaire des taxes sur la consommation pour ses recettes fiscales : 45 % de ses recettes proviennent de la TVA, qui tend à être payée de façon disproportionnée par les personnes les plus pauvres, contre seulement 30 % qui sont issues de l'impôt sur le revenu. C'est ce qui explique que son régime fiscal est relativement bien moins progressif. En effet, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour établir des politiques fiscales équitables, les failles dans les relations entre l'administration et les contribuables et le caractère inéquitable du régime fiscal international ont pour effet d'encourager tant l'optimisation que l'évasion fiscales.

3.3 MARCHÉS DU TRAVAIL

Informalité, sous-emploi, précarité de l'emploi et disparités salariales sont autant de handicaps qui visent davantage les femmes que les hommes. Malgré l'absence de données systématiques sur la contribution du travail des femmes à l'agriculture, les Nations unies estiment néanmoins que les femmes représentent à peu près la moitié de la main-d'œuvre agricole en Afrique.[63] En Afrique de l'Ouest, le marché du travail est presque entièrement informel. La Banque africaine de développement estime, par exemple, qu'au Sénégal seulement 3,8 % des emplois relèvent du marché formel.[64] La quasi-totalité du travail agricole est à caractère informel, et une grande partie du travail informel est indépendant (80 % des personnes globalement en Afrique).[65] Les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle sont mal payé-e-s, parfois bien en dessous du seuil de pauvreté. Les salaires du secteur formel sont relativement plus élevés et ont tendance à suivre les salaires du secteur public, même si souvent ceux-ci dépassent à peine un salaire de subsistance.[66]

Les droits du travail, dans la sphère législative mais aussi et surtout dans la pratique, occupent un rôle central dans les discussions sur les inégalités en Afrique. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), adoptée en 1998, oblige tous les États membres à respecter et promouvoir les principes et les droits fondamentaux, classés selon quatre grandes catégories : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.[67]

On constate des violations des droits du travail, que ce soit en droit ou dans la pratique, dans chacun des pays d'Afrique de l'Ouest. Même si dans une majorité de pays, la liberté d'association et de former un syndicat ou d'y adhérer est inscrite dans la législation, des progrès restent encore à faire, notamment en matière de droit des syndicats à exercer librement leurs activités sans ingérence de la part de l'État et, dans certains cas, sans l'approbation préalable de l'État.

Au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, des restrictions sont imposées sur les droits des jeunes travailleurs/euses (les travailleurs/euses de 16 ans et les apprenti-e-s) de former des syndicats et/ou d'y adhérer. De nombreux pays de la région (dont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana et le Mali) continuent de priver du droit de grève les fonctionnaires et les agents de la fonction publique employé-e-s, en particulier ceux des sous-secteurs du service public et de la sécurité.

On constate également des restrictions imposées aux travailleurs et travailleuses

du secteur privé. Au Ghana par exemple, certains employeurs dans les zones franches industrielles pour l'exportation ne cessent de s'opposer à la syndicalisation de leurs employé-e-s, et ce malgré les protections en la matière prévues par la loi du travail de 2003. Par exemple, Blue Skies Products (GH) Ltd (une filiale de Blue Skies Holdings UK), une entreprise de transformation des fruits installée dans une zone franche industrielle qui emploie plus de 1 000 personnes, persiste à refuser de reconnaître son syndicat de travailleurs. La mainmise des employeurs ne se borne pas aux zones franches industrielles : on peut citer le cas de Kinapharma Limited, un géant pharmaceutique au Ghana, qui a refusé l'entrée sur les lieux de centaines de ses employé-e-s qui avaient choisi de former un syndicat au sein de l'entreprise.[68]

La Figure 11 énumère les pays les plus engagés et ceux les moins engagés de la région en matière de protection des droits du travail et de promotion de marchés du travail inclusifs.

Figure 11 : Marchés du travail : gouvernements les plus engagés et les moins engagés d'Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)

Les plus engagés en matière de protection du marché du travail	Les moins engagés en matière de protection du marché du travail
1. Mauritanie (8)	1. Burkina Faso (39)
2. Guinée (13)	2. Niger (37)
3. Guinée-Bissau (15)	3. Sierra Leone (36)

Voir l'Annexe 4 pour obtenir un aperçu complet des scores concernant les marchés du travail pour les pays d'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne l'engagement moyen des pays envers l'établissement de marchés du travail inclusifs, même si l'Afrique de l'Ouest en tant que région fait mieux que l'Afrique de l'Est, elle reste encore loin derrière l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe, dont les scores sont tous nettement meilleurs.

Les marchés du travail ouest-africains se caractérisent par des inégalités entre les genres généralisées. Par exemple, en Gambie et en Sierra Leone, les hommes gagnent, en moyenne, plus de 40 % de plus que les femmes.[69] Le renforcement des droits du travail et de la protection du travail n'induira pas seulement la possible réduction des inégalités économiques, mais il peut aussi contribuer à réduire les niveaux excessifs d'inégalités entre les genres qui existent dans la région.

Encadré 6 : Nigeria - augmentation du salaire minimum, une victoire syndicale

En novembre 2018, dans un contexte de menaces de grève nationale par les syndicats, le gouvernement du Nigeria a consenti à entamer des négociations pour augmenter le salaire minimum mensuel de 18 000 ₦ à 30 000 ₦ (98 dollars).[70]

Les données du FMI et d'autres organisations indiquent qu'il est possible de rattacher la hausse des inégalités au niveau mondial au déclin récent de la syndicalisation.[71] Malheureusement, nombreux sont les gouvernements ouest-africains qui rechignent souvent à régler les conflits de travail de façon posée et cela fait des dizaines d'années qu'ils limitent le rôle des syndicats.

Figure 12 : Engagement en matière de droits du travail dans les cinq sous-régions de l'Afrique

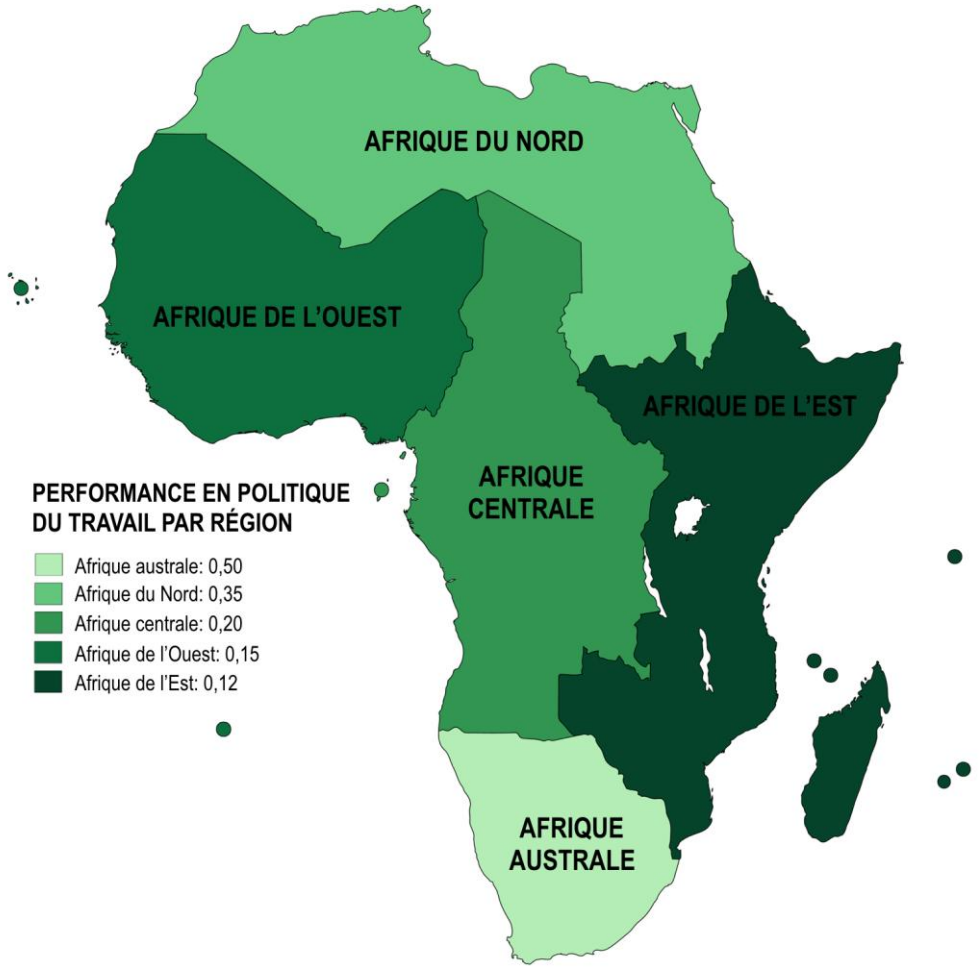

Il est à noter que les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population.

3.4 AGRICULTURE

L'agriculture est le moteur principal de l'économie en Afrique de l'Ouest et la majorité de la population en dépend pour ses moyens de subsistance.[72] Tous pays confondus, le secteur agricole représente en moyenne 35 % de l'économie de la région et emploie plus de 50 % de la population active.[73] Pourtant, il faillit à sa promesse de libérer des millions de personnes du piège de la pauvreté et ce, pour plusieurs raisons : l'insuffisance des investissements, la faible productivité, surtout dans les exploitations familiales et paysannes, des opportunités de marchés limitées, la partialité des politiques de développement privilégiant les zones urbaines, le manque de capacités humaines et de volonté politique et des taux élevés d'impôts sur l'activité agricole. Elle demeure essentiellement une agriculture de subsistance, qui est perçue comme un mode de vie, non pas comme une activité commerciale.

Cela fait des années qu'on assiste au recul de la part du secteur agricole au niveau du PIB, néanmoins, s'élevant à 17,5 %, sa contribution à l'activité économique en Afrique subsaharienne reste importante comparée aux 5,3 % qu'elle représente en Amérique latine et dans les Caraïbes et aux 1,6 % dans les États membres de l'OCDE.[74] L'agriculture contribue à 43 % du PIB en Côte d'Ivoire

et à 77 % au Niger.[75]

En substance, la forte contribution de l'agriculture à l'activité économique donne à penser qu'on est encore loin du stade où la transformation du secteur aurait un effet profondément lucratif et créateur de richesses, surtout en milieu rural. Cette absence de transformation explique en partie les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités qui sévissent dans la région.

Le délaissement dans les politiques publiques des agricultrices et agriculteurs familiaux, surtout ceux pratiquant la culture vivrière, est exacerbé par la mauvaise qualité des données concernant ce groupe d'agriculteurs. Cette situation a induit des distorsions de leur véritable contribution à la production agricole, au PIB et à la population active des pays et masque les revenus de misère qu'ils tirent de leur travail. Seulement 1 % des prêts commerciaux sont accordés à l'agriculture, et encore, la plupart sont destinés aux grandes exploitations. On estime que seulement 4 % des terres productives d'Afrique subsaharienne sont irriguées, contre 39 % en Asie du Sud et 29 % en Asie de l'Est.[76]

Pour faire évoluer la situation et afin que le secteur agricole tienne ses promesses d'accroissement des niveaux de revenu et de transformation de l'économie de la région, les pays d'Afrique de l'Ouest ont renouvelé leur engagement en 2014 envers le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) qui enjoint aux gouvernements, entre autres, d'augmenter d'au moins 10 % par an leur dotation budgétaire allouée au secteur et d'investir dans des biens publics essentiels. Les gouvernements se sont engagés à élaborer des plans nationaux d'investissement agricole pour en favoriser la mise en œuvre.

La politique agricole régionale des États de l'Afrique de l'Ouest, baptisée ECOWAP, a également été adoptée dans la droite ligne du PDDAA et les droits de douane communs sur les produits agricoles ont été portés de 20 % à 35 % pour accorder une certaine protection aux agriculteurs et agricultrices.[77]

Dans quelle mesure les gouvernements ouest-africains ont-ils tenu leur promesse de stimuler l'agriculture ? Pour répondre à cette question, une méthode consiste à examiner s'ils ont répondu à leur objectif de consacrer un minimum de 10 % de leur budget à ce secteur. Bien que cela ne dise rien sur l'efficacité de l'appui des fonds publics ni sur l'identité des bénéficiaires ciblés (s'il s'agit d'agricultrices et agriculteurs familiaux ou de riches propriétaires terriens), il en ressort néanmoins une indication de leur degré d'engagement vis-à-vis du secteur. Le montant des dépenses que les gouvernements consacrent aux agricultrices et agriculteurs familiaux et aux petit-e-s exploitant-e-s agricoles est déterminant, car ceux-ci forment l'essentiel de la population active de la région, surtout dans les zones rurales. Ce sont eux qui produisent la majeure partie des denrées alimentaires consommées dans la région de la CEDEAO, ainsi que des principales cultures de rente destinées à l'exportation : le cacao au Ghana et le coton au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo.[78] L'Afrique de l'Ouest compte également un nombre particulièrement élevé de femmes agricultrices familiales. Des investissements publics importants dans l'agriculture familiale pourraient aider des millions de personnes à sortir de la pauvreté et améliorer la nutrition et les niveaux de revenus pour les personnes les plus démunies de la région.

Comme le montre la Figure 13, pour la période allant de 2010 à 2015, seuls le Mali et le Burkina Faso ont atteint l'objectif de dotation budgétaire de 10 % (quoique le Niger en fût proche). Cependant, en 2015, le Burkina Faso est tombé en dessous de la barre des 10 %, tandis que le Bénin a fait des progrès et a dépassé cet objectif en 2014 et en 2015 (voir l'Annexe 5). Quoi qu'il en soit, sur les 15 pays d'Afrique de l'Ouest, seulement deux ont atteint l'objectif de 10 % de manière constante au cours des dernières années. Le gouvernement du Ghana et celui du Nigeria ont de loin affiché les pires résultats jusqu'en 2015, en consacrant moins de 3 % de leur budget à l'agriculture.

Figure 13 : Soutien à l'agriculture - Les gouvernements les plus et les moins engagés dans la CEDEAO (part des crédits budgétaires alloués à l'agriculture, moyenne pour 2010-2015)

Les plus engagés	Les moins engagés
1. Mali (11 %)	1. Ghana (2 %)
2. Burkina Faso (10,3 %)	2. Nigeria (2,8 %)
3. Niger (9,8 %)	3. Côte d'Ivoire (3,7 %)

Voir l'Annexe 5 pour obtenir un aperçu complet des crédits budgétaires alloués à l'agriculture par les gouvernements ouest-africains.

Encadré 7 : Agriculture et inégalités - État des lieux au Burkina Faso et au Ghana

Une étude des Nations unies donne à penser qu'il existe une forte corrélation négative entre la productivité agricole et les inégalités en Afrique de l'Ouest : plus la productivité est faible, plus les disparités économiques sont marquées, et vice versa.

La corrélation entre le rendement par hectare et les inégalités est de -0,607 au Burkina Faso, ce qui suggère que l'augmentation de la productivité agricole pourrait contribuer à réduire les inégalités.[79] De même, au Ghana, la productivité agricole est à corréler avec la réduction des inégalités avec un indice de -0,41, qui est inférieur à celui du Burkina Faso mais qui reste significatif.

3.5 SECTEUR FONCIER

Le foncier est le principal actif productif des populations pauvres. Leur accès à la terre est essentiel, non seulement pour la transformation de l'agriculture, mais aussi pour accroître les revenus qu'elles touchent de leurs salaires comme travailleurs et travailleuses agricoles, des revenus des cultures qu'elles font pousser sur des terres qu'elles louent ou qui leur appartiennent, des revenus issus d'entreprises agricoles et des revenus non agricoles. Augmenter la proportion des terres détenues par les populations pauvres a non seulement pour effet d'accroître leurs revenus, mais aussi de renforcer leur pouvoir et de faire évoluer leur statut. Or, en Afrique de l'Ouest, non seulement la concentration des terres est un facteur d'aggravation des inégalités, mais elle réduit de surcroît la production agricole et la croissance économique.[80]

Les femmes jouent un rôle crucial dans la production alimentaire en Afrique, dans la mesure où elles produisent la moitié environ de la totalité des besoins alimentaires du ménage.[81] En Afrique de l'Ouest, comme partout ailleurs sur le continent, les femmes doivent supporter le double fardeau des responsabilités

familiales et de la génération de revenus pour subvenir aux besoins de base, alors qu'elles ne disposent que d'un accès limité au crédit, à des soins de santé décents, à l'éducation, aux installations sanitaires et à la protection sociale.[82] La situation est aggravée par les inégalités en matière d'accès au foncier et de contrôle des terres. Dans le monde en développement, en moyenne, les femmes contrôlent une partie négligeable de l'ensemble des terres (2 %).[83] Or, le foncier reste de loin l'actif le plus précieux pour la majorité de la population d'Afrique de l'Ouest et des millions de personnes, en particulier les ruraux pauvres, en dépendent pour leur subsistance.

En dépit de l'offre apparemment importante de terres arables en Afrique de l'Ouest, la pauvreté foncière est généralisée et les inégalités foncières s'accentuent.[84] À mesure que les populations continuent à se développer rapidement, et avec l'accélération de l'urbanisation, la pression de la concurrence pour l'accès à la terre sera forcément amenée à s'intensifier.[85] La région souffre déjà de la triple menace que présentent la dégradation des terres, de mauvais rendements et l'accroissement de la population.[86]

« D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient [...] accès [...] au contrôle des terres. »

Objectif de développement durable 1, Cible 1.4

Dans beaucoup de pays de la région, sous l'effet de l'énorme déséquilibre de pouvoir que leur infligent les grandes exploitations agricoles commerciales nationales et étrangères, les agricultrices et agriculteurs familiaux se voient privés des terres et des ressources en eau dont ils ont toujours dépendu pour vivre.[87] Depuis 2000, dans le cadre d'accords de grande envergure, des investisseurs ont acquis près de 1 130 000 hectares de terres au Ghana, de 570 000 hectares au Mali et de 370 000 hectares au Sénégal.[88]

En Afrique de l'Ouest, les terres peuvent être détenues par des particuliers, des groupes coutumiers, des entreprises ou par l'État, et les décisions relatives à la terre peuvent être prises en vertu du droit écrit ou du droit coutumier. Pour redresser les inégalités entre les genres, il est impératif que les femmes disposent de l'égalité aux droits fonciers, quel que soit le type de régime foncier en vigueur. Il existe toutefois peu de données systématiques concernant l'accès des femmes à la terre et à leur contrôle de la terre dans des systèmes coutumiers ou dans des contextes où ces droits n'ont pas été consacrés de manière officielle. Les données disponibles pour quatre pays issues de l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale concernant les droits formalisés montrent que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de détenir des titres fonciers officiels.[89] Par ailleurs, la propriété officielle de terres agricoles par les hommes est elle aussi bien plus élevée que chez les femmes, comme le montre la Figure 14. Au Nigeria, les femmes représentent entre 60 % et 79 % de la main-d'œuvre rurale et elles constituent environ 37 % des travailleurs agricoles actifs, et pourtant elles sont 10 fois moins susceptibles d'être propriétaires de leurs terres que les hommes.[90] Ce niveau d'inégalités a des répercussions négatives sur les femmes, notamment en accentuant leur vulnérabilité aux violences basées sur le genre.

Figure 14 : Indicateurs des droits fonciers pour certains pays d'Afrique de l'Ouest

	Détention de terres agricoles (% de la population)		Propriétaires fonciers titulaires de titres pour leurs terres (% des propriétaires fonciers)	
Pays	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Burkina Faso	31,5	7,4	75,2	52,7
Ghana	29,5	11,2	19,2	13,5
Mali	12,6	5,0	6,6	3,9
Nigeria	23,9	3,5	2,0	0,2

Source : Calcul des auteurs d'après l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) de la base de données de la bibliothèque de microdonnées de la Banque mondiale.

Les LSMS sont des enquêtes sur les ménages représentatives réalisées à l'échelle nationale, qui recueillent des informations pour mesurer les niveaux de pauvreté. Les auteurs ont utilisé les enquêtes les plus récentes qui contenaient les informations recherchées (Burkina Faso : 2014), (Ghana : 2012/2013), (Mali : 2014) et (Nigeria : 2015/2016).

Les pourcentages d'hommes et de femmes propriétaires de terres agricoles sont calculés en fonction du nombre total d'adultes se déclarant propriétaires de terres agricoles, divisé par le nombre total de répondant-e-s adultes et multiplié par 100 pour cent. Les pourcentages de propriétaires fonciers titulaires de titres de propriété ont été calculés en fonction du nombre total d'adultes se déclarant titulaires d'un titre, d'un acte notarié ou d'une pièce officielle pour leurs terres, divisé par le nombre total de propriétaires fonciers et multiplié par 100 pour cent. Voir : *http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/lsms*

4 PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR INVERSER LA CRISE DES INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST : RECOMMANDATIONS

Les disparités économiques présentes dans la région Afrique de l'Ouest sont d'une ampleur intolérable, surtout quand on tient compte des niveaux comparatifs de l'indice numérique de pauvreté et des écarts profonds dans la prestation des services publics. Ce rapport montre que, malheureusement, la plupart des gouvernements de la région consacrent très peu de leurs efforts à la lutte contre cette crise des inégalités. Par rapport à d'autres régions d'Afrique, les gouvernements ouest-africains sont constamment parmi ceux à afficher les plus mauvais résultats quand il s'agit de prioriser les dépenses sociales, une fiscalité progressive et la protection des droits sur le marché du travail. Qui plus est, à quelques exceptions près, ils n'inscrivent pas le secteur agricole et les droits fonciers au rang de leurs priorités, en dépit de leur importance dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans la région.

L'année 2019 marque le quatrième anniversaire de la mise en œuvre des ODD, et cette année, les pays rendront compte de leurs résultats concernant l'ODD n° 10, qui les enjoint de s'attaquer aux inégalités. Cependant, comme cette analyse le montre, la région de la CEDEAO fait très peu pour combattre les inégalités. Pour renverser cette situation, Oxfam appelle tant les gouvernements nationaux que la CEDEAO à s'engager à remédier à la crise des inégalités de la région en donnant suite aux recommandations suivantes.

Recommandations adressées aux gouvernements

Les inégalités relèvent d'un choix politique et n'ont rien d'inévitable

L'indice ERI pour l'Afrique de l'Ouest montre clairement que les gouvernements ont un choix : soit ils optent pour des mesures visant à réduire l'écart entre riches et pauvres, soit ils choisissent d'agir de manière à aggraver les inégalités. Or, l'indice révèle que très peu de gouvernements de la région font actuellement les bons choix pour combler la fracture des inégalités. Ce devrait être une cause de honte pour tous ceux et toutes celles qui ne font pas assez. La crise des inégalités est un obstacle aux progrès et il faut tout faire pour la combattre. Oxfam exhorte tous les pays et la CEDEAO à intervenir, et ce de toute urgence.

Consacrer des dépenses suffisantes à des services publics universels de qualité, qui resserrent l'écart entre riches et pauvres et qui réduisent les inégalités :

- Affecter un minimum de 20 % du budget national à des initiatives de renforcement de l'**éducation** publique universelle gratuite, en insistant particulièrement sur l'amélioration de l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité.

- Affecter un minimum de 15 % du budget national au financement d'un **secteur de la santé public** gratuit, universel, facile d'accès et de grande qualité.
- Adopter des **programmes de protection sociale** universelle qui reçoivent des financements adéquats et qui profitent principalement aux populations les plus pauvres.
- Mettre en œuvre des services publics et des programmes de protection sociale universels financés par l'impôt. Arrêter de mettre en place des programmes d'assurance maladie focalisés sur les plus pauvres qui finissent par produire un effet de clivage au sein de la population.

Redistribuer aux personnes pauvres grâce à une fiscalité progressive :

- **Accroître les recettes fiscales en recueillant davantage auprès des plus riches** afin de mieux financer les services sociaux de base.
- **Accroître la progressivité globale du système fiscal** en élargissant le champ d'application des impôts généralement payés par les riches (comme l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les plus-values, l'impôt sur le revenu des particuliers pour les hauts salaires, les impôts fonciers et l'impôt sur les sociétés payé par les grandes entreprises), ainsi qu'en réduisant la dépendance vis-à-vis des taxes à la consommation comme la TVA, qui ont tendance à peser de façon disproportionnée sur les personnes les plus pauvres, et en particulier sur les femmes.
- Accorder une attention particulière au respect des obligations fiscales de la part des **personnes à patrimoine net élevé** et chercher à **imposer le patrimoine caché à l'étranger**.
- S'assurer que les multinationales paient leur juste part d'impôt par le renforcement des politiques de lutte contre l'évasion fiscale, des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et des sanctions contre les paradis fiscaux.
- Faire cesser le « nivellement par le bas » de la fiscalité des entreprises par la suppression **d'incitations fiscales inutiles** pour les investisseurs et par la **révision des incitations existantes** et des conventions fiscales en vue d'accroître les recettes provenant des investisseurs.
- Renforcer les **réglementations relatives aux prix de transfert** là où elles existent déjà et en introduire de solides si aucune n'est en place, et **améliorer la capacité des autorités fiscales nationales à lutter contre les flux financiers illicites**.

Renforcer la protection des droits du travail et adopter des politiques favorisant un marché du travail plus inclusif :

- Améliorer considérablement **la protection du droit de syndicalisation, du droit de grève et du droit de négociation des syndicats au nom de leurs membres**.
- Revoir les politiques relatives au salaire minimum et les régimes réglementaires **pour augmenter les salaires des 40 % des salariés les plus pauvres**.
- Légiférer pour **faire respecter l'égalité de rémunération pour un travail égal** entre hommes et femmes et **investir dans l'acquisition de compétences et la formation sur le tas pour les femmes**.
- Combattre **la discrimination à l'égard des femmes**, notamment par sa

criminalisation, rendre publics les cas de viol et de harcèlement sexuel au travail et faire appliquer les lois luttant contre ces pratiques.

- Mettre en place des systèmes pour s'assurer que le secteur informel **respecte progressivement les exigences réglementaires minimales, au moins,** concernant le milieu de travail et la rémunération des femmes et des hommes.
- Mieux gérer la vulnérabilité d'une grande partie de la population active en **intégrant les travailleurs du secteur informel dans les régimes et les mécanismes d'assurance sociale**. Cela peut passer par l'intégration progressive des **modalités existantes de micro-assurance** dans le régime national d'assurance sociale.
- Il incombe à chaque pays de remettre à l'ordre du jour **le renforcement des compétences dans le secteur informel** et de créer des incitations pour encourager les prestataires de formation publics à servir le secteur informel. L'acquisition de compétences aide les travailleurs à accéder à des emplois non agricoles et à augmenter leurs revenus.
- **Les apprentissages** constituent la forme de renforcement des compétences la plus importante dans le secteur informel et le gouvernement doit investir les ressources nécessaires pour améliorer l'efficacité des programmes d'apprentissage. Ces efforts doivent s'accompagner de décisions politiques fondées sur les résultats (tests, suivi et évaluation). Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer : employeurs, prestataires de formation publics et privés et bailleurs de fonds, bien qu'il revienne à l'État de prendre l'initiative.

Accroître le soutien de l'État envers l'agriculture et mettre au point des politiques pertinentes afin de mieux aider les agricultrices et agriculteurs familiaux :

- **Affecter au moins 10 % du budget national à l'appui de l'agriculture.**
- **Élaborer un plan national d'investissements agricoles** sensible à la dimension du genre et chercher principalement à aider les agricultrices et agriculteurs familiaux dans des secteurs autres que les cultures de rente.
- **Combler la fracture entre villes et campagnes** en veillant à équilibrer les investissements publics entre milieu rural et milieu urbain.

Défendre le droit à la terre des populations les plus pauvres :

- Mettre pleinement **en œuvre le cadre sur les politiques foncières de l'Union africaine**[91], en axant les efforts sur l'élimination de la pauvreté foncière agricole, de la privation de terres agricoles et de l'insécurité de l'usage foncier parmi les populations les plus pauvres, et surtout chez les femmes. Les femmes représentent environ la moitié des petits exploitants agricoles, mais les inégalités de genre font qu'il leur est difficile d'avoir accès à des terres et de les contrôler.
- **Faire cesser l'accaparement des terres à grande échelle** qui se produit actuellement au détriment des agricultrices et agriculteurs familiaux.
- Rationaliser les processus d'enregistrement foncier afin d'en alléger les formalités administratives et le coût prohibitif, surtout pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.

Recommandations adressées à la CEDEAO

Reconnaître la crise des inégalités qui sévit en Afrique de l'Ouest et planifier des mesures pour y remédier :

- **Donner la priorité à la lutte contre les inégalités** dans l'ordre du jour de la Commission de la CEDEAO.
- Élaborer **un plan d'action régional, avec des objectifs et des indicateurs à la clé,** qui vise à améliorer de manière significative l'actuelle position de l'Afrique de l'Ouest comme étant la région d'Afrique la moins engagée dans la lutte contre les inégalités.
- Élaborer un **mécanisme solide pour faciliter et surveiller** la mise en œuvre des ODD, notamment en ce qui concerne la Cible 10.1 concernant les inégalités.

Encourager un « nivellement vers le haut » dans la lutte contre les inégalités :

- **Rechercher une harmonisation sur le plan régional** afin de limiter la concurrence fiscale dommageable dans la région, en particulier le recours excessif à des incitations fiscales pour attirer les investisseurs étrangers.
- Prendre l'initiative en matière d'élaboration d'un régime régional sur les prix de transfert afin de **freiner les flux financiers illicites** qui quittent la région.
- **Prendre l'initiative concernant l'harmonisation des incitations fiscales** par la mise en place d'un organisme indépendant chargé de la fiscalité au sein de la Commission afin de conseiller et de coordonner les politiques fiscales et de **jouer un rôle plus actif dans les réformes fiscales internationales** dans une démarche de protection des intérêts des pays d'Afrique de l'Ouest.
- Encourager et soutenir les pays de la région à jouer un rôle actif dans la réforme du système fiscal mondial, y compris le cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), visant à réformer les règles défavorables et à en adopter de nouvelles qui servent les intérêts des pays de la région.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ENGAGEMENT ENVERS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE LA PART DE 41 PAYS AFRICAINS (SCORES À L'INDICE ERI)

Pays	Score ERI	Rang régional (rang africain)	Pays	Score ERI	Rang régional (rang africain)
Afrique de l'Ouest			**Afrique de l'Est**		
Cap-Vert	0,38	1 (7)	Seychelles	0,49	1 (4)
Mauritanie	0,31	2 (15)	Maurice	0,41	2 (6)
Sénégal	0,29	3 (20)	Malawi	0,35	3 (10)
Ghana	0,28	4 (21)	Zimbabwe	0,33	4 (12)
Gambie	0,25	5 (25)	Zambie	0,30	5 (17)
Côte d'Ivoire	0,25	6 (26)	Tanzanie	0,30	6 (18)
Liberia	0,24	7 (27)	Madagascar	0,29	7 (42)
Togo	0,24	8 (28)	Mozambique	0,27	8 (23)
Burkina Faso	0,24	9 (29)	Djibouti	0,26	9 (24)
Mali	0,23	10 (30)	Ouganda	0,23	10 (32)
Guinée	0,23	11 (31)	Éthiopie	0,23	11 (33)
Bénin	0,19	12 (37)	Rwanda	0,21	12 (34)
Guinée-Bissau	0,18	13 (38)	Burundi	0,18	13 (40)
Niger	0,18	14 (39)	Kenya	0,15	14 (43)
Sierra Leone	0,14	15 (44)	**Moyenne régionale**	**0,27**	**3**
Nigeria	0,05	16 (46)	**Afrique du Nord**		
Moyenne régionale	**0,14**	**5**	Tunisie	0,53	1 (3)
Afrique centrale			Algérie	0,36	2 (8)
République centrafricaine	0,33	1 (13)	Maroc	0,32	3 (14)
Angola	0,29	2 (19)	Égypte	0,30	4 (16)
São Tomé-et-Príncipe	0,28	3 (22)	**Moyenne régionale**	**0,33**	**2**
Cameroun	0,21	4 (35)	**Afrique australe**		
République du Congo	0,20	5 (36)	Afrique du Sud	0,62	1 (1)
République démocratique du Congo	0,17	6 (41)	Namibie	0,61	2 (2)
Tchad	0,13	7 (45)	Lesotho	0,45	3 (5)
Moyenne régionale	**0,19**	**4**	Botswana	0,36	4 (9)
			Eswatini (Swaziland)	0,34	5 (11)
			Moyenne régionale	**0,6**	**1**

La division des régions africaines reprend celle du schéma géographique des Nations unies (https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/). Les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population. Les données sur la population proviennent de la base de données de la Banque mondiale (https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL).

ANNEXE 2 : SCORES ERI POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST EN MATIÈRE DE DÉPENSES SOCIALES

Pays	Score en matière de dépenses sociales	Classement en Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)
Cap-Vert	0,23	1 (7)
Burkina Faso	0,23	2 (11)
Sénégal	0,19	3 (14)
Mali	0,19	4 (16)
Niger	0,19	5 (18)
Côte d'Ivoire	0,19	6 (20)
Guinée	0,19	7 (21)
Liberia	0,18	8 (22)
Gambie	0,15	9 (24)
Togo	0,15	10 (25)
Mauritanie	0,15	11 (26)
Ghana	0,13	12 (29)
Bénin	0,12	13 (31)
Guinée-Bissau	0,11	14 (34)
Sierra Leone	0,11	15 (36)
Nigeria	0,00	16 (41)

ANNEXE 3 : SCORES ERI POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST EN MATIÈRE DE FISCALITÉ

Pays	Score en matière de fiscalité progressive	Classement en Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)
Ghana	0,70	1 (7)
Togo	0,56	2 (14)
Bénin	0,52	3 (17)
Burkina Faso	0,51	4 (18)
Sénégal	0,50	5 (20)
Gambie	0,49	6 (25)
Mauritanie	0,49	7 (26)
Mali	0,46	8 (27)
Nigeria	0,45	9 (28)
Côte d'Ivoire	0,40	10 (29)
Liberia	0,39	11 (30)
Cap-Vert	0,38	12 (32)
Sierra Leone	0,32	13 (33)
Niger	0,30	14 (34)
Guinée	0,16	15 (40)
Guinée-Bissau	0,15	16 (41)

ANNEXE 4 : SCORES ERI POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST EN MATIÈRE DE TRAVAIL

Pays	Score en matière de travail	Classement en Afrique de l'Ouest (sur 41 pays africains)
Cap-Vert	0,53	1 (6)
Mauritanie	0,37	2 (8)
Guinée	0,32	3 (13)
Guinée-Bissau	0,31	4 (15)
Sénégal	0,27	5 (18)
Côte d'Ivoire	0,24	6 (16)
Ghana	0,24	7 (19)
Liberia	0,24	8 (20)
Gambie	0,23	9 (22)
Nigeria	0,19	10 (24)
Togo	0,18	11 (25)
Mali	0,13	12 (34)
Bénin	0,10	13 (35)
Sierra Leone	0,09	14 (36)
Niger	0,09	15 (37)
Burkina Faso	0,08	16 (39)

ANNEXE 5 : DÉPENSES CONSACRÉES À L'AGRICULTURE EN PROPORTION DU TOTAL DU BUDGET PUBLIC (%)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Bénin	6,0	5,0	7,0	6,0	15,0	12,0	8,5
Burkina Faso	8,0	11,0	11,0	11,0	12,0	9,0	10,3
Cap-Vert	4,0	5,0	5,0	6,0	7,0	7,0	5,7
Côte d'Ivoire	3,0	3,0	6,0	5,0	5,0	3,0	3,7
Gambie	6,0	10,0	4,0	3,0	3,0	7,0	5,5
Ghana	3,0	3,0	3,0	1,0	1,0	1,0	2
Guinée-Bissau	14,51	12,87	2,98	5,93	2,91	4,64	7,3
Liberia	8,0	7,0	8,0	9,0	-	-	8
Mali	12,0	13,0	8,0	10,0	11,0	12,0	11
Niger	7,0	15,0	8,0	9,0	12,0	8,0	9,8
Nigeria	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	2,8
Sierra Leone	9,0	8,0	6,0	-	-	-	7,7
Sénégal	8,0	7,0	9,0	7,0	9,0	9,0	8,2
Togo	6,0	6,0	7,0	8,0	6,0	6,0	6,5

Source : Système régional d'analyse stratégique et de gestion de connaissances (ReSAKSS) et FAO (2018). La compilation ReSAKSS est basée sur l'IFPRI (2015), la Banque mondiale (2017) et les ressources nationales. Les données pour la Guinée-Bissau proviennent de la FAO. Les données ne sont pas disponibles pour la Guinée et la Mauritanie.

NOTES

1 L'Agenda 2063 est l'avant-projet et le plan directeur de l'Union africaine pour transformer l'Afrique afin d'en faire un géant mondial de demain. Il s'agit d'un cadre stratégique pour l'ensemble du continent, qui vise à concrétiser l'objectif d'un développement durable et inclusif. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023) est le premier d'une série de cinq plans décennaux portant sur les 50 années de l'Agenda. https://au.int/agenda2063/ftyip

2 B.S. Coulibaly (2019) : « Reconciling financing needs and debt levels », dans Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2019. Brookings : Washington, DC, pp. 28

https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/01/BLS18234_BRO_book_007_WEB.pdf

3 Oxfam (2016). Inequality in Nigeria: Exploring the Drivers. https://www.oxfam.org/en/research/inequality-nigeria-exploring-drivers

4 Ghana Statistical Services, Ghana Health Service et ICF International (2015). Enquête démographique et de santé du Ghana effectuée en 2014. https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR307/FR307.pdf

5 Indice d'éducation du PNUD. http://hdr.undp.org/en/content/education-index

6 Project Syndicate (2016). Inequality hits Davos, Winnie Byanyima, 22 janvier 2016. https://www.economics.utoronto.ca/gindart/2016-01-22%20-%20Inequality%20hits%20Davos.pdf

7 M-K. Chan, A. Parvez Butt, A. Marriott, E. Ehmke, D. Jacobs, J. Seghers, J. Atienza, R. Gowland, M. Lawson, F. Rhodes (2019) Services publics ou fortunes privées ? L'universalité de l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services publics réduit l'écart entre les riches et les pauvres et entre les hommes et les femmes. Une plus grande équité dans la fiscalité des plus fortunés peut contribuer à leur financement. Oxfam. DOI : 10.21201/2019.3651 https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620599/bp-public-good-or-private-wealth-210119-fr.pdf

8 AfrAsia Bank (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018. Johannesburg : New World Wealth.https://enterprise.press/wp-content/uploads/2018/09/africa-wealth-report-2018.pdf

9 F. Grigoli et A. Robles (2017). Inequality Overhang. Document de travail du FMI, Washington : Fonds monétaire international, WP/17/76. https://www.researchgate.net/publication/317058401_Inequality_Overhang ; OCDE (2015). Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous. OCDE : Paris. https://www.oecd-ilibrary.org/employment/tous-concernes-pourquoi-moins-d-inegalite-profite-a-tous_9789264235519-fr

10 M. Berg et R. Veenhoven (2010). Income Inequality and Happiness in 119 Nations: In Search for an Optimum that does not Appear to Exist. *In* : BentGreve (ed.). Social Policy and Happiness in Europe. Edgar Elgar, Cheltenham, Royaume-Uni, Chapitre 11, pp.174-194. https://personal.eur.nl/veenhoven/Pub2010s/2010b-full.pdf

11 Voir : https://www.un.org/sustainabledevelopment/inequality/

12 M. Lawson et M. Martin (2018). Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2018 : Nouveau classement mondial des États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres. Development Finance International et Oxfam. DOI : 10.21201/2018.3415 https://oxf.am/2y2yud3

13 F. Hollinger et J.M. Staatz (eds) (2015). Les facteurs des changements structurels de l'Agriculture ouest-africaine, dans Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique. Rome : Banque africaine de développement et FAO, pp. 47-69. http://www.fao.org/3/a-i4337f.pdf

14 F. Hollinger et J.M. Staatz (eds) (2015). Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique. Rome : Banque africaine de développement et FAO. http://www.fao.org/3/a-i4337f.pdf

15 AfrAsia (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018, op. cit.

16 Ibid.

17 Forbes Afrique (2018). African Billionaire Fortunes Rise. 1er février. https://www.forbesafrica.com/billionaires/2018/02/01/african-billionaire-fortunes-rise/

18 Wealth-X (2019). High Net Worth Handbook 2019. https://www.wealthx.com/report/high-net-worth-handbook-2019/?utm_campaign=HNWH2019&utm_source=broadcast&utm_medium=referral&utm_term=hnwh-2019-press&utm_source=broadcast&utm_medium=referral

19 E. Mayah et al. (2017). Inequality in Nigeria: Exploring the drivers. Abuja : Oxfam. https://www.oxfam.org/en/research/inequality-nigeria-exploring-drivers

Portail de la Banque mondiale sur la pauvreté et l'équité : http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/NGA

20 Oxfam, GII, Send Foundation (2018). Building a More Equal Ghana: A five-point action plan to close the gap between the rich and the rest. Accra : Oxfam. https://policy-

practice.oxfam.org.uk/publications/building-a-more-equal-ghana-a-5-point-action-plan-to-close-the-gap-between-the-620549

21 A.D. Oduro, W. Baah-Boateng et L. Boakye-Yiadom (2011). Measuring the Gender Asset Gap. Université du Ghana. https://www.researchgate.net/publication/264888572_UNIVERSITY_OF_GHANA_Measuring_the_Gender_Asset_Gap_in_Ghana

22 AfrAsia (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018, op. cit., pp. 10-11.

23 M-K. Chan et al. (2019). Services publics ou fortunes privées ?, op. cit.

24 Ibid. ; et C. Bishop (2017). Africa's Billionaires: Inspirational stories from the continent's wealthiest people. Forbes Afrique.

25 E. Mayah et al. (2017). Inequality in Nigeria: Exploring the drivers, op. cit.

26 Oxfam, GII, Send Foundation (2018). Building a More Equal Ghana, op. cit.

27 AfrAsia (2018). The AfrAsia Bank Africa Wealth Report 2018, op. cit., p. 13.

28 A. Alstadsæter, N. Johannesen et G. Zucman (2017). Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality. Document de travail de CEBI 04/17, p. 15. https://gabriel-zucman.eu/files/AJZ2017b.pdf

29 G. Zucman (2015). The Hidden Wealth of Nations: The Scourge of Tax Havens. Consultation des tableaux et figures : http://gabriel-zucman.eu/hidden-wealth/

30 CENOZO (2018). Dans les coulisses des #WestAfricaLeaks. https://cenozo.org/fr/articles/102-inside-westafricaleaks-expose-of-the-offshore-economy

31 Union africaine/Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2015). Flux financiers illicites - Rapport du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites issus d'Afrique. Addis-Abeba : UA/CEA. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf

32 W. Fitzgibbon (2018). West Africa Leaks: offshore holdings of West Africa's officials, trackers revealed. CENOZO. https://cenozo.org/en/articles/95-west-africa-leaks-offshore-holdings-of-west-africas-officials-traffickers-revealed

33 ATAF (2018). African Tax Outlook (3e édition). Pretoria : African Tax Administration Forum. https://www.ataftax.org/african-tax-outlook; FMI (2018). Perspectives de l'économie mondiale : Afrique subsaharienne. Washington, DC : FMI, Avril 2018, p.35. https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2018/09/20/sreo1018

34 Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2018). Érosion de l'assiette fiscale et transfert de bénéfices en Afrique : réformes de l'imposition des entreprises multinationales. Addis-Abeba : CEA. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/bes_erosion_fr.pdf

35 Ibid.

36 FMI (2019). Fiscalité des entreprises dans l'économie mondiale. Document d'orientation du FMI : Washington. file:///C:/Users/Administrator/Downloads/PPFA2019007.pdf

37 UA/CEA (2015). Flux financiers illicites - Rapport du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites issus d'Afrique, op. cit.

38 B.S. Coulibaly (2019). Sustainable Financing for Economic Development: Mobilizing Africa's Resources. In Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2018. Chapitre 2. Washington, DC : Brookings. https://www.brookings.edu/multi-chapter-report/foresight-africa-top-priorities-for-the-continent-in-2018/

39 Réseau pour la justice fiscale - Afrique (TJN-A) et ActionAid (2016). The West African Tax Giveaway: Use and abuse of corporate tax incentives in ECOWAS. https://www.taxjustice.net/2015/08/25/the-west-african-tax-giveaway-new-report/

40 B.S. Coulibaly (2019). Sustainable Financing for Economic Development: Mobilizing Africa's Resources, op. cit., p.35. Voir : https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2018/01/foresight-2018_chapter-2_web_final.pdf

41 OCDE (2015). Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous, op. cit.

42 B.S. Coulibaly (2019) : « Reconciling financing needs and debt levels », dans Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2019. Brookings : Washington, DC, pp. 28

https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/01/BLS18234_BRO_book_007_WEB.pdf

43 R. Georges (2017). The Distance that Unites Us: An Overview of Brazilian Inequalities. https://www.oxfam.org/en/research/distance-unites-us-overview-brazilian-inequalities

44 F. Solt. Standardized World Income Inequality Database Version 7 (SWIID 7). https://fsolt.org/swiid/

45 E. Cooke, S. Hague et A. McKay (2016). The Ghana Poverty and Inequality Report: Using the 6th Ghana Living Standards Survey. UNICEF : Accra. https://www.unicef.org/ghana/Ghana_Poverty_and_Inequality_Analysis_FINAL_Match_2016(1).pdf ; et Ghana Statistical Service (2018). Ghana Living Standards Survey Round 7 (GLSS7): Poverty Trends in Ghana 2005–2017. Accra : GSS. http://www2.statsghana.gov.gh/docfiles/publications/GLSS7/Poverty%20Profile%20Report_2005%20-%202017.pdf

46 L'IIG mesure les inégalités d'accomplissement entre les hommes et les femmes dans trois

domaines : la santé reproductive, l'autonomisation (y compris la représentation politique) et les marchés du travail (y compris les salaires réels). Voir : http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii

47 L'IDG fait partie des rapports sur le développement humain du PNUD et il s'agit d'un ratio du développement femmes/hommes basé sur l'IDH. Les groupes sont classés comme suit : Groupe 1 : les pays où le niveau d'égalité hommes-femmes dans l'IDH est très élevé (écart absolu inférieur à 2,5 %) ; Groupe 2 : les pays où le niveau d'égalité est élevé (écart absolu entre 2,5 % et 5 %) ; Groupe 3 : les pays où le niveau d'égalité est moyen (écart absolu entre 5 % et 7,5 %) ; Groupe 4 : les pays où le niveau d'égalité est bas (écart absolu entre 7,5 % et 10 %) ; et Groupe 5 : les pays où le niveau d'égalité est très bas (écart absolu de la parité des sexes supérieur à 10 %).

48 Union interparlementaire (UIP) (2019). Les femmes dans les parlements nationaux. État de la situation au 1er février 2019. http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm

49 UNICEF (2015). Burkina Faso : Programme Overview: Water, Sanitation and Hygiene (WASH). https://www.unicef.org/bfa/english/bfa_wsh_programme-overview2016.pdf

50 M. Ofori-Mensah, (2017). Access to Basic Public Services: Challenges Ghana Must Overcome. Accra : Institute of Economic Affairs. IEA Monograph N° 46, p. 13. https://ieagh.org/wp-content/uploads/2018/08/Access-To-Public-Services-_-Monograph.pdf

51 M. Lawson et M. Martin (2018). Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2018, op cit. p. 23.

52 Présentation par Oswald Essuah-Mensah (Direction des affaires corporatives, NHIA). Status of the NHIS Towards Achieving Universal Health Coverage. 29 mars 2018.

53 Sierra Leone People's Party (2018). New Direction – One Country, One People: People's Manifesto. http://www.sierra-leone.org/Docs/SLPP-Manifesto2018.pdf

54 UNICEF (2019). Sierra Leone leads the way in Africa with fully functional electronic disease surveillance system. Déclaration à la presse, 6 juin 2019. https://afro.who.int/news/sierra-leone-leads-way-africa-fully-functional-electronic-disease-surveillance-system

55 OCDE/ATAF/CUA (2018). Statistiques des recettes publiques en Afrique, 2018. Paris : OECD Publishing. https://www.oecd-ilibrary.org/taxation/revenue-statistics-in-africa-2018_9789264305885-en-fr?mlang=fr

56 O.H. Fjeldstad, M. Ali et T. Goodfellow (2017). Taxing the Urban Boom: Property taxation in Africa. CMI Insight, n° 1, mars 2017. Bergen : Chr. Michelsen Institute. https://www.cmi.no/publications/6190-taxing-the-urban-boom-property-taxation-in-africa

57 Le Liberia perçoit l'impôt foncier de manière centralisée, non pas au niveau local.

58 O.H. Fjeldstad, M. Ali et T. Goodfellow (2017). Taxing the Urban Boom: Property taxation in Africa, op. cit.

59 Ibid., p. 3. Ce niveau est relativement insignifiant quand on le compare à l'impôt foncier dans certains pays de l'OCDE, où il représente plus de 2 % du PIB et 80 % des recettes des collectivités locales.

60 TJN-A et ActionAid (2015). The West African Tax Giveaway, op. cit.

61 FMI (2015). Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment, Rapport des services du FMI. https://www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515.pdf

62 OCDE/ATAF/CUA (2018). Statistiques des recettes publiques en Afrique, 2018, op. cit.

63 A. Palacios-Lopez, L. Christiaensen et T. Kilic (2017). How Much of the Labour in African Agriculture is Provided by Women? In Food Policy, Vol. 67, février 2017, pp. 52-63. https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5384444/; et FAO (2011). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011. Le rôle des femmes dans l'agriculture : Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. FAO : Rome. http://www.fao.org/3/a-i2050f.pdf

64 A.A. Mbaye et F. Gueye (2018). Labor Markets and Jobs in West Africa. Série Document de travail n° 297, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/WPS_No_297_Labor_Markets_and_Jobs_in_West_Africa_B._docx.pdf

65 Ibid.

66 BAfD (2018). West Africa Economic Outlook 2018: Macroeconomic developments and poverty, inequality, and employment. Labor markets and jobs. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/African_Economic_Outlook_2018_West-Africa.pdf

67 Voir : https://www.ilo.org/declaration/lang--fr/index.htm

68 ITUC, CSI, IGB. Rapport des violations des Droits syndicaux. https://survey.ituc-csi.org/Ghana.html?lang=fr

69 OIT (2018). Rapport mondial sur les salaires 2018/2019 : Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes ? Rome : OIT. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_650553.pdf ; OIT (2018). Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2018. Genève : OIT. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_615594.pdf

70 Reuters (2018). Update 1–Nigerian unions, government agree minimum wage to avert strike. 6 novembre 2018. https://af.reuters.com/article/africaTech/idAFL8N1XH78I

71 F. Jaumotte et C. Osorio Buitron (2015). Inequality and Labor Market Institutions. Note de discussion des services du FMI SDN/15/14. https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1514.pdf

72 E.A. Gyasi et J.I. Uitto (1997). Environment, Biodiversity and Agricultural Change in West Africa: Perspectives from Ghana. Tokyo : United Nations University Press.

73 BAfD (2018). West Africa Economic Outlook 2018: Macroeconomic developments and poverty, inequality, and employment. Labor markets and jobs. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/African_Economic_Outlook_2018_West-Africa.pdf

USAID Agriculture and Food Security, 27 juin 2019

https://www.usaid.gov/west-africa-regional/agriculture-and-food-security

74 A. Odusola (2017). Agriculture, Rural Poverty and Income Inequality in Sub-Saharan Africa. In UNDP Africa (2017). Income Inequality Trends in Sub-Saharan Africa: Divergence, Determinants and Consequences. Chapitre 4. New York : PNUD. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3101780

75 L. Hitimana, T. Allen et P. Henrigs (2011). Informal economy and food security. West African Futures, N° 6. Club de l'OCDE du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

76 A. Odusola (2017). Agriculture, Rural Poverty and Income Inequality in Sub-Saharan Africa, op. cit.

77 F. Hollinger et J.M. Staatz (eds) (2015). Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique, op. cit.

78 C. Perret (2006). Le coton : L'Afrique de l'Ouest dans le marché international. Abuja : CEDEAO. http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf

79 A. Odusola (2017). Agriculture, Rural Poverty and Income Inequality in sub-Saharan Africa, op. cit.

80 BAfD (2018). West Africa Economic Outlook 2018, op. cit.

81 FAO (2011). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011, op. cit. ; Département du développement durable de la FAO (n.d.). Women and sustainable food security. http://www.fao.org/3/x0171e/x0171e02.htm#P83_10385

82 N. Kachingwe (2012). From Under Their Feet: A think piece on the gender dimensions of land grabs in Africa. Johannesburg : ActionAid. https://actionaid.org/sites/default/files/actionaidfromundertheirfeet.pdf

83 Département du développement durable de la FAO (n.d.). Women and sustainable food security, op. cit.

84 F.F.K. Byamugisha (2013). Securing Africa's Land for Shared Prosperity: A Programme to Scale up Reforms and Investments. Africa Development Forum Series. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. http://documents.worldbank.org/curated/en/732661468191967924/Securing-Africas-land-for-shared-prosperity-a-program-to-scale-up-reforms-and-investments; F. Hollinger and J.M. Staatz (eds) (2015). Croissance agricole en Afrique de l'Ouest : Facteurs déterminants de marché et de politique, op. cit.

85 L. Cotula, C. Toulmin et J. Quan (2006). Better Land Access for the Rural Poor: Lessons from experience and challenges ahead. IIED/FAO. https://pubs.iied.org/pdfs/12532IIED.pdf

86 K. Glatzel (2014). No Ordinary Matter: Conserving, Restoring and Enhancing Africa's Soils. Rapport de Montpellier Panel. https://ag4impact.org/wp-content/uploads/2014/12/MP_0106_Soil_Report_LR1.pdf

87 S. Moyo (2016). Family farming in sub-Saharan Africa: its contribution to agriculture, food security and rural development. International Policy Centre for Inclusive Growth (IPC-IG) Document de travail n° 150. http://www.fao.org/3/a-i6056e.pdf

88 Données de LandMatrix pour les accords conclus au Ghana, au Mali et au Sénégal. Site consulté le 21 juin 2019. https://landmatrix.org/country

89 Bibliothèque de microdonnées de la Banque mondiale. Enquête sur la mesure des niveaux de vie (LSMS). http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/lsms

90 A. Palacios-Lopez, L. Christiaensen et T. Kilic (2017). How Much of the Labour in African Agriculture is Provided by Women?,op. cit. Outre l'agriculture, les femmes en milieu rural s'acquittent d'activités de soins non rémunérées, comme prendre soin de membres de la famille, ainsi que des activités de petit commerce. Dans le nord du Nigeria, l'agriculture est dominée par l'élevage, ce qui explique une participation des femmes bien plus limitée dans ce secteur.

91 Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, adoptée par les chefs d'État de l'Union africaine en 2009. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/au_declaration_on_land_issues_fr.pdf

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Membre observateur :
KEDV (Oxfam Turquie)

Development Finance International

www.oxfam.org

OXFAM